

GUIDE

des réformes et des mesures

2007

2008

2009

2010

2011

2012





“

J'ai lancé 55 réformes,
parce que tout se tient.
Parce que nous sommes
dans une société complexe,
que chaque réforme tient
l'autre, et si je ne fais
qu'une réforme d'un côté,
en omettant de changer
tout ce qui ne va pas par
ailleurs, alors je n'aurai pas
les résultats qu'on attend
de moi.

Nicolas Sarkozy,
"En direct de l'Élysée",
jeudi 24 avril 2008.

Sommaire

Une équipe en action 6

1

Réhabiliter le travail

Favoriser l'activité. 9

Permettre aux Français de bénéficier
des fruits de leur travail 11

Aider au retour à l'emploi. 13

2

Protéger les Français, et notamment les plus fragiles

Défendre le pouvoir d'achat des Français 17

Sécuriser les parcours en matière de logement 21

Agir pour la santé des Français 25

Respecter le principe d'équité des Français
en matière de retraite 28

Rééquilibrer la politique de la famille 30

Mener une politique ambitieuse en faveur de l'insertion sociale 32

Replacer la justice aux côtés des victimes 34

Garantir des services minimums dans les services publics 36

Garantir la sécurité partout en France 37



3

Préparer notre pays à l'avenir

- Créer une école qui permette à chacun de réussir 40
- Doter la France d'universités de rang international 44
- Mettre l'environnement au centre des décisions publiques 47

4

Offrir un service public au meilleur coût pour les citoyens

- Réformer l'État pour rééquilibrer les finances publiques 51
- Revaloriser la fonction publique par la réforme de l'État 56

5

Rendre à nos concitoyens la fierté d'être français

- Replacer la France au cœur de l'Europe 60
- Faire à nouveau de la France un moteur sur la scène internationale 62
- Concevoir les nouvelles bases de la défense et de la sécurité nationale 65
- Maîtriser l'immigration pour réussir l'intégration 66
- Moderniser les institutions de la V^e République 68
- Faire de la France un pays d'entrepreneurs 70
- Exploiter le potentiel numérique français 75
- Rendre la culture attractive 77
- Développer la région capitale 79

François FILLON
Premier ministre



Roger KAROUTCHI
Secrétaire d'État
chargé des Relations
avec le Parlement



Éric BESSON
Secrétaire d'État
chargé de la Prospective,
de l'Évaluation des politiques
publiques et du Développement
de l'économie numérique



Martin HIRSCH
Haut-commissaire
aux Solidarités actives
contre la pauvreté



Jean-Louis BORLOO
Ministre d'État,
ministre de l'Écologie,
de l'Énergie,
du Développement durable
et de l'Aménagement
du territoire



Dominique BUSSEREAU
Secrétaire d'État chargé
des Transports



**Nathalie
KOSCIUSKO-MORIZET**
Secrétaire d'État
chargée de l'Écologie



Christian BLANC
Secrétaire d'État
chargé du
Développement
de la région capitale



Hubert FALCO
Secrétaire d'État
chargé de
l'Aménagement
du territoire



Michèle ALLIOT-MARIE
Ministre de l'Intérieur,
de l'Outre-Mer et
des Collectivités territoriales



Alain MARLEIX
Secrétaire d'État
chargé de l'Intérieur et
des Collectivités
territoriales



Yves JÉGO
Secrétaire d'État
chargé
de l'Outre-Mer



Bernard KOUCHNER
Ministre
des Affaires étrangères
et européennes



Alain JOYANDET
Secrétaire d'État chargé
de la Coopération et de la
Francophonie



Rama YADE
Secrétaire d'État
chargée des Affaires
étrangères et des
Droits de l'homme



Jean-Pierre JOUYET
Secrétaire d'État
chargé des Affaires
européennes



Christine LAGARDE
Ministre de l'Économie,
de l'Industrie
et de l'Emploi



Anne-Marie IDRAC
Secrétaire d'État chargée
du Commerce extérieur



Luc CHATEL
Secrétaire d'État
chargé de l'Industrie
et de la Consommation,
porte-parole du
Gouvernement



Laurent WAUQUIEZ
Secrétaire d'État
chargé de l'Emploi



Hervé NOVELLI
Secrétaire d'État
chargé du Commerce,
de l'Artisanat, des PME,
du Tourisme et des Services



Une équipe en action

Brice HORTEFEUX

Ministre de l'Immigration,
de l'Intégration,
de l'Identité nationale
et du Développement
solidaire



Rachida DATI

Garde des Sceaux,
ministre de la Justice



Michel BARNIER

Ministre
de l'Agriculture
et de la Pêche



Xavier BERTRAND

Ministre du Travail,
des Relations sociales,
de la Famille
et de la Solidarité



Nadine MORANO

Secrétaire d'État
chargée de la Famille



Valérie LÉTARD

Secrétaire d'État
chargée de
la Solidarité



Xavier DARGOS

Ministre de l'Éducation nationale



Valérie PÉCRESSE

Ministre
de l'Enseignement
supérieur et
de la Recherche



Jean-Marie BOCKEL

Secrétaire d'État
à la Défense et
aux Anciens Combattants



Hervé MORIN

Ministre de la Défense



Roselyne BACHELOT-NARQUIN

Ministre de la Santé, de la Jeunesse,
des Sports et de la Vie associative



Bernard LAPORTE

Secrétaire d'État chargé
des Sports, de la Jeunesse
et de la Vie associative



Christine BOUTIN

Ministre du Logement
et de la Ville



Fadela AMARA

Secrétaire d'État
chargée de la Politique
de la ville



Christine ALBANEL

Ministre de la Culture
et de la Communication



Éric WOERTH

Ministre du Budget,
des Comptes publics
et de la Fonction publique



André SANTINI

Secrétaire d'État
chargé de la Fonction publique



1

Réhabiliter le travail

La compétitivité de notre économie passe en priorité par la réhabilitation du travail comme valeur et comme outil d'amélioration du pouvoir d'achat.

La poursuite de cet objectif s'est traduite par le lancement de mesures pour favoriser l'activité, pour permettre aux Français de bénéficier des fruits de leur travail et pour soutenir le retour à l'emploi de ceux qui en sont privés.

Ces réformes sont la transcription des engagements pris devant les Français par le président de la République.

Déjà, la situation de l'emploi s'améliore : le taux de chômage n'a jamais été aussi bas depuis un quart de siècle (7,5 % de la population active en mars 2008) et le nombre des demandeurs d'emploi a diminué de 200 000 durant l'année écoulée.

Favoriser l'activité

Par la défiscalisation des heures supplémentaires

L'augmentation de la durée moyenne de travail est une condition essentielle de l'augmentation du pouvoir d'achat des Français et de notre rythme de croissance. Pour permettre à ceux qui travaillent plus de gagner plus, la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (Tepa) prévoit que toute heure supplémentaire sera payée 25 % de plus qu'une heure normale et exonérée de toute charge sociale et de tout impôt.

Cette mesure s'applique depuis octobre 2007 à tous les salariés du secteur privé et, depuis le 1^{er} janvier 2008, aux agents des trois fonctions publiques. Grâce à elle, les heures supplémentaires ont augmenté de 28,3 % entre le dernier trimestre 2006 et le dernier trimestre 2007.

Le chiffre

41 millions

C'est le nombre d'heures supplémentaires réalisées en février 2008, contre 21 millions en octobre 2007. L'État consacrera 4,8 milliards d'euros aux "heures supplémentaires".

Par des actions en faveur de l'emploi des seniors

L'amélioration du taux d'emploi des seniors est une exigence d'équité et une nécessité pour l'équilibre des comptes sociaux. En appelant les Français à travailler plus, on ne peut évidemment se satisfaire de la situation de ceux qui perdent leur emploi avant 60 ans, ou qui ne sont plus recrutés après 50 ans.

En janvier 2008, le plan d'action de l'ANPE pour relancer l'emploi des seniors prévoit de faire bénéficier les 425 000 demandeurs d'emploi seniors d'un accompagnement renforcé.

Des mesures incitatives à l'emploi des seniors seront également mises en place, par exemple grâce à l'assouplissement du cumul emploi-retraite.

Le chiffre

50 %

C'est l'objectif de taux d'emploi des 55-64 ans d'ici à 2010. Il est aujourd'hui de 37,8 % avec une moyenne européenne de 42,5 %.

Par l'expérimentation puis la généralisation du revenu de solidarité active (RSA)

Réduire la pauvreté et faire reculer l'exclusion implique une solidarité dynamique qui combine effort individuel et soutien de la collectivité. Supprimant les effets de seuil, le RSA permet d'assurer aux bénéficiaires de minima sociaux que la reprise d'activité s'accompagne nécessairement d'un revenu supplémentaire.

Le chiffre

34

C'est le nombre de départements qui expérimentent le RSA, contre 16 en novembre 2007.

Par l'encouragement à l'entrepreneuriat

Un statut simplifié pour les entrepreneurs individuels est inscrit dans le projet de loi de modernisation de l'économie (LME) qui sera soumis au Parlement en juillet 2008. Ce régime s'adresse aux entrepreneurs n'exerçant pas sous forme de société qui souhaitent débiter facilement leur activité indépendante sans être soumis à des formalités complexes, ainsi qu'aux retraités et aux salariés qui souhaitent compléter leur revenu. Ce régime simplifié est lisible et prévisible : l'impôt et les cotisations dus seront libératoires et fonction d'un seul paramètre, le chiffre d'affaires, et les taux seront réduits à 13 % pour le commerce et à 23 % pour les services.

Un effort spécifique est, par ailleurs, mené au bénéfice des **jeunes dans les quartiers sensibles**. Un jeune sur deux veut y créer son activité. Un dispositif d'accompagnement des créateurs d'entreprise est mis en place : des professionnels sélectionnés vont les aider aussi bien avant qu'après la création, dans les domaines de l'expertise, de l'accès à la médiation bancaire ou à des financements privilégiés. L'objectif est d'accompagner la création de 20 000 entreprises en zones sensibles.

Le chiffre

20 000

Soit le nombre de créations d'entreprise dans les zones sensibles d'ici à 2012. ■

1

Permettre aux Français de bénéficier des fruits de leur travail

Réhabiliter le travail

Grâce à la monétisation des RTT

La loi pour le pouvoir d'achat du 8 février 2008 offre la possibilité aux salariés de racheter les jours de RTT et de congés non pris. Ils peuvent négocier directement avec leur employeur le paiement de ces journées exonérées de charges salariales et patronales.

Grâce au déblocage de la participation

La loi pour le pouvoir d'achat du 8 février permet à titre exceptionnel aux salariés d'entreprises dans le champ des accords de participation (celles de plus de 50 salariés ou celles qui ont mis en place un accord volontaire) de débloquent leur participation, jusqu'au 30 juin 2008, à hauteur de 10 000 euros maximum sans charges fiscales ni sociales.

Dans les entreprises de moins de 50 salariés, qui ne sont pas soumises à l'obligation de participation, l'employeur a la possibilité, en accord avec les salariés, de verser une prime plafonnée à 1 000 euros par salarié en franchise de cotisations sociales.

Le chiffre

12 milliards d'euros

Le volume de pouvoir d'achat supplémentaire attendu (2 500 euros en moyenne).

Grâce au projet de loi sur l'intéressement et la participation

L'entreprise est le produit du travail de tous les salariés. Chacun, dans les entreprises qui font des bénéfices, doit pouvoir en tirer avantage par une meilleure répartition du profit. Un projet de loi sera présenté prochainement au Parlement pour favoriser l'augmentation et l'extension de la participation et de l'intéressement dans les PME. Un mécanisme d'incitation fiscale à l'impôt sur les sociétés permettra d'encourager les entreprises à distribuer davantage d'intéressement des salariés aux résultats.

Grâce à l'allègement des droits de succession et de donation

Les Français doivent pouvoir transmettre en franchise de droits le fruit de toute une vie de travail et d'économies.

Parmi les sept mesures applicables aux successions ouvertes et aux donations consenties depuis le 22 août 2007, rappelons que les droits de succession sont supprimés pour le conjoint survivant ou pour les partenaires liés par un Pacs et que les droits de succession et de donation en faveur des ascendants, des enfants ou des personnes handicapées sont allégés : l'abattement personnel est fortement relevé, de 50 000 euros à 151 500 euros.

Le chiffre

95 %

C'est le pourcentage d'héritiers concernés à l'intérieur du cercle familial. Plus de 1 milliard d'euros ont été donnés en numéraire depuis l'entrée en vigueur de la loi du 21 août 2007. Le nombre des dons est passé de 3 584 en septembre 2007 à 8 624 en novembre et atteint plus de 50 000 depuis le 22 août 2007.

Grâce à l'aménagement du mécanisme de plafonnement des impositions en fonction du revenu

Pour que chacun puisse se constituer un patrimoine par le fruit de son travail, la loi Tepa ramène à 50 % des revenus le montant maximal des impositions directes dues par chaque contribuable afin que nul ne puisse se voir prélever plus de la moitié de ce qu'il gagne. Ces nouvelles dispositions ont notamment vocation à améliorer l'attractivité de notre système fiscal et ainsi à redonner confiance aux investisseurs, en favorisant le retour en France de tous les talents dont notre pays a besoin. ■

1

Aider au retour à l'emploi

Réhabiliter le travail

Avec la fusion ANPE-Unedic

Première étape de la réforme du marché du travail, la réorganisation du service public de l'emploi par la fusion de l'ANPE et du réseau des Assedic met le demandeur d'emploi au cœur du système. Ce rapprochement, prévu d'ici à 2009, ne séparera plus le suivi de l'indemnisation et le suivi personnalisé du demandeur d'emploi. Celui-ci disposera d'un interlocuteur unique qui assurera son accueil, son suivi, son indemnisation et son accompagnement dans la recherche d'un nouvel emploi.

Le chiffre

60

C'est le nombre de demandeurs d'emploi par agent après la fusion. Avant la fusion : 120 demandeurs d'emploi par agent. La fusion engage l'avenir de près de 18 millions de salariés et l'évolution de leurs garanties en cas de recherche ou de perte d'emploi.

Avec la réforme de la formation professionnelle continue

La formation professionnelle tout au long de la vie doit permettre d'accompagner les évolutions des métiers, et de favoriser ainsi le maintien dans l'emploi. Elle est une réponse aux difficultés des bassins menacés par les délocalisations. L'argent de la formation professionnelle doit être recentré vers ceux qui en ont vraiment besoin : les demandeurs d'emploi, les salariés peu qualifiés, les territoires en reconversion industrielle. Le processus de réforme de la formation professionnelle a été lancé le 5 février, conformément à l'agenda social pour 2008.

Le chiffre

24 milliards d'euros

C'est la somme annuelle de la formation professionnelle.

Avec la réforme du marché du travail

Le droit du contrat de travail doit évoluer autour de plus de flexibilité pour l'employeur et de plus de sécurité pour le salarié. Le 11 janvier 2008, les partenaires sociaux ont négocié des dispositions pratiques et équilibrées.

Le projet de loi sur la modernisation du marché du travail transpose cet accord. Il pose des garanties nouvelles pour les salariés : le contrat de travail à durée indéterminée est la forme normale de la relation de travail ; le "contrat nouvelles embauches" est requalifié en CDI ; la durée d'ancienneté requise pour prétendre aux indemnités de licenciement est abaissée à un an (au lieu de deux) et la durée des stages de fin d'études est comptabilisée dans la période d'essai, dans la limite de la moitié de cette période.

Le projet de loi modernise les relations individuelles de travail en instituant de nouvelles durées maximales de période d'essai et un nouveau mode de rupture conventionnelle du contrat de travail : la rupture d'un commun accord entre l'employeur et le salarié.

Enfin, un "contrat à durée déterminée pour la réalisation d'un objet défini" est prévu à titre expérimental pour une durée de 5 ans. Il permettra à une entreprise d'embaucher, pour une durée de 18 à 36 mois, un ingénieur ou un cadre afin de réaliser un projet.

Avec la création du contrat d'autonomie pour les jeunes des quartiers

Le chiffre

150 000 à 200 000

C'est le nombre de jeunes sans emploi de moins de 26 ans résidant en zone urbaine sensible. Selon l'ANPE, plus de 80 000 échappent aux circuits traditionnels de recrutement.

L'objectif est de mettre en place, pour juin 2008, un nouveau service public d'excellence au cœur des cités pour adresser un signe de confiance à toute la jeunesse et permettre aux plus fragiles d'apprendre les codes nécessaires à l'insertion dans l'entreprise et de compléter leur formation. Le contrat est conclu entre le jeune et des entreprises spécialisées dans l'insertion professionnelle spécialement sélectionnées et rémunérées selon leur performance, la mise en emploi durable. À l'issue d'une période de soutien intensif, tous les efforts seront faits pour que chaque bénéficiaire accède à un emploi durable, à un contrat d'apprentissage ou à une formation qualifiante. Si les termes du contrat sont respectés, le bénéficiaire recevra une

bourse d'autonomie. Il continuera d'être suivi pendant 6 mois après l'embauche. Ce contrat s'adresse à 45 000 jeunes.

Avec le renforcement du contrôle de la recherche d'emploi

Cet engagement présidentiel est une question d'équité entre les demandeurs d'emploi et d'efficacité économique : des centaines de milliers d'offres ne sont jamais satisfaites.

Avec une politique volontaire pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

Sur 810 000 bénéficiaires de l'allocation d'adulte handicapé, 265 000 sont actuellement sans emploi. Le taux de chômage des personnes handicapées est de 17 %, et leur durée de chômage est aussi plus longue.

Depuis 20 ans existe, en vain, l'obligation d'employer 6 % d'handicapés dans les entreprises.

Le Pacte pour l'emploi des personnes handicapées, lancé le 10 juin 2008, sera dédié à la question de l'emploi et des ressources des handicapés et instaurera un dispositif plus performant d'accompagnement vers l'emploi. Il améliorera le niveau de qualification par un meilleur accès à l'école et à la formation professionnelle. L'exemplarité sera demandée aux administrations : chaque ministère devra établir un plan pluriannuel d'actions et atteindre des objectifs précis.

Le chiffre

17 %

C'est le taux de chômage des personnes handicapées. Leur durée de chômage est aussi plus longue que pour le reste de la population active.

Avec le contrat unique d'insertion

L'engagement en faveur de l'inclusion exige l'unification de tous les contrats aidés. Le contrat unique d'insertion permettra de disposer d'un outil permettant à tous ceux qui sont en situation d'échec et d'exclusion de retrouver le chemin de l'insertion sociale et professionnelle. Il alliera simplicité (régime juridique unique pour l'ensemble des contrats aidés avec un seul prescripteur) et plus grande lisibilité pour les bénéficiaires. ■

2

Protéger les Français, et notamment les plus fragiles

Si le cap est de réhabiliter le travail et de valoriser l'engagement individuel, il est aussi d'assurer le fonctionnement durable de la solidarité nationale, de proposer à chacun les meilleures chances de réaliser ses ambitions, d'asseoir enfin l'autorité de l'État quand elle est le dernier recours pour la protection des plus faibles.

Défendre le pouvoir d'achat des Français

Protéger les Français, et notamment les plus fragiles

Énergies, logement, services bancaires, télécommunications : autant de domaines dans lesquels des initiatives ont été prises pour agir sur le pouvoir d'achat des Français.

Faire face à la très forte hausse des prix de l'énergie, par des mesures conjoncturelles et par la maîtrise durable des consommations

Le chiffre

De 200 à 1 000 euros

C'est le montant du bonus pour l'achat d'une voiture propre qui émet moins de 130 g de CO₂ au kilomètre.

L'aide à la cuve de fioul a doublé pour passer à 150 euros dès 2008. Pour le gaz, un tarif social sera mis en place en 2008 pour bénéficier à 750 000 foyers. S'agissant du pétrole, les compagnies pétrolières ont renouvelé leur engagement de "lisser" les variations des cours pour limiter la fluctuation des prix des carburants à la pompe. Enfin, de nombreuses incitations aux économies d'énergie ont été lancées tels le système du bonus/malus, fondé sur les émissions de CO₂ par km des véhicules neufs (éco-pastille) ou le "superbonus" (prime à la casse pour les véhicules polluants).

Avec la réforme de l'indice de référence des loyers

Le chiffre

1,8 %

C'est la progression des loyers en 2008 contre 2,8 % avec l'ancien indice, soit un tiers de hausse de moins.

Les loyers des nouveaux contrats de location et des baux en cours sont à présent indexés sur les prix à la consommation et non plus sur un indice comprenant le coût de la construction.

Avec la diminution du dépôt de garantie

La loi sur le pouvoir d'achat limite dorénavant à 1 mois de loyer le dépôt de garantie pour louer un logement.

Avec l'instauration d'un crédit d'impôt pour les intérêts d'emprunt

Le chiffre

56 %

C'est la part des ménages français propriétaires de leur résidence principale.

La loi Tpea instaure un crédit d'impôt sur le revenu au titre des intérêts d'emprunt supportés pour l'acquisition ou la construction de l'habitation principale. Les intérêts d'emprunt sont donc dorénavant, et conformément aux engagements pris devant les Français, déductibles de l'impôt sur le revenu. Sous la forme simple et lisible d'un crédit d'impôt, il bénéficie également aux ménages peu ou non imposables à l'impôt sur le revenu.

Avec la limitation de la hausse des frais bancaires

Les frais bancaires en cas d'incident de paiement sont désormais plafonnés. Un récapitulatif des frais bancaires doit être adressé chaque année par les banques à leurs clients.

Avec l'amélioration des ressources en faveur des personnes handicapées

Le chiffre

25 %

Soit l'augmentation de l'allocation adulte handicapé sur la durée du quinquennat.

L'allocation adulte handicapé (AAH) sera augmentée de 5 % dès 2008. Cette augmentation devra s'accompagner d'une amélioration du retour à l'emploi des personnes concernées. La prestation de compensation handicap (PCH) de 1 300 euros (pour l'emploi d'aides humaines et techniques dans la vie de tous les jours) a été étendue en avril 2008 à 6 000 enfants lourdement handicapés.

Avec la maîtrise de la hausse du budget télécommunications

Pour faciliter la sortie des contrats dans la téléphonie mobile, les durées de préavis et les délais de restitution des avances et des dépôts de garantie sont plafonnés à dix jours.

La gratuité du temps d'attente est désormais obligatoire pour tous les appels passés par les consommateurs vers les services après-vente, les services de réclamations, les services d'assistance technique. Les numéros d'appel vers ces services ne pourront plus être surtaxés.

Avec l'intensification des contrôles sur les prix

L'opération de contrôle des prix des produits alimentaires de janvier 2008 a révélé des abus avec des répercussions excessives des coûts des matières premières par les industriels. L'observatoire des prix et des marges, créé en mars 2008, croise toutes les données disponibles afin d'analyser les variations des prix des produits alimentaires.

Avec la création de nouveaux indicateurs plus en adéquation avec la réalité vécue par les ménages

Ces nouveaux indicateurs du pouvoir d'achat tiendront compte de l'évolution et de la disparité des niveaux de vie, de la structure familiale et des contraintes qui pèsent sur les ménages.

Avec l'appui du baromètre des plaintes des consommateurs

Depuis le 1^{er} juillet 2007, les plaintes de consommateurs adressées à la Délégation générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) sont enregistrées et analysées. Un bilan semestriel identifie les produits, les secteurs et les catégories d'opérateurs visés par l'ensemble des réclamations. Il éclairera l'action des pouvoirs publics en permettant les évolutions législatives ou réglementaires nécessaires.

La future loi de modernisation de l'économie comporte des dispositions fondamentales destinées à dynamiser la croissance. Leur application aura des conséquences significatives sur la protection du pouvoir d'achat des Français.

Avec la libre négociation tarifaire entre fournisseurs et distributeurs

Les distributeurs pourront négocier librement avec leurs fournisseurs à partir de leurs tarifs, en fonction de la relation particulière qu'ils ont avec eux. Les prix seront plus bas qu'avec le système actuel occulte de marges arrière ou d'accords de prestations de services. L'ensemble du système gagnera en transparence et favorisera le pouvoir d'achat des consommateurs.

Avec le renforcement de la concurrence entre les distributeurs

Pour favoriser la concurrence entre distributeurs, les mécanismes d'autorisation pour l'implantation de nouvelles grandes surfaces sont supprimés jusqu'à une surface de 1 000 m². La diversification et le développement de l'offre commerciale permettront aux citoyens d'avoir un choix de consommation, notamment le *hard discount*. Le jeu de la concurrence fera baisser les prix. Telle est l'ambition du projet de loi de modernisation de l'économie soumis au Parlement fin mai 2008.

Avec le soutien au petit commerce

Pour mieux préserver le tissu d'entreprises de proximité, le Fonds de soutien au petit commerce et à l'artisanat (Fisac) verra ses moyens renforcés et son champ d'intervention élargi et recentré sur les commerçants et artisans des centres-bourg et des centres-ville.

Avec la mise en place d'opérations de promotion et des soldes plus fréquentes

Chaque commerçant pourra choisir deux semaines de soldes "libres" en plus des deux périodes nationales de grandes soldes de 5 semaines chacune. Enfin, les annonces de réduction de prix pour déstockage seront libéralisées toute l'année.

Avec la création d'une autorité de la concurrence unique

La transformation du Conseil de la concurrence en une autorité de la concurrence aux pouvoirs renforcés favorisera le respect de la concurrence au bénéfice des consommateurs. La concurrence, bien encadrée et appliquée, fait baisser les prix et augmente le pouvoir d'achat. ■

Sécuriser les parcours en matière de logement

Protéger les Français, et notamment les plus fragiles

L'objectif est de permettre à chaque Français de se loger de façon décente et selon ses moyens. Pour l'atteindre, c'est une palette diversifiée d'instruments qui est mise en œuvre.

Réformer la politique du logement pour accroître l'offre

Le chiffre

500 000

C'est l'objectif de construction de logements neufs par an, dont 120 000 logements sociaux, pour pallier le déficit de 600 000 logements, répondre à la demande et renouveler le parc existant.

L'offre de logement doit répondre aux évolutions sociales et démographiques récentes et durables tels la réduction de la taille des ménages ou le vieillissement de la population.

La généralisation du Livret A permettra de garantir le financement du logement social.

La simplification du permis de construire et des autorisations d'urbanisme allège les formalités, clarifie la relation entre le demandeur et l'administration et améliore la sécurité juridique des procédures.

Le code de l'urbanisme sera réécrit pour simplifier et libérer la construction.

Une remobilisation du parc existant sera réalisée, notamment à travers **la résorption de l'habitat indigne** et **la sécurisation des relations bailleurs-locataires**.

L'accès au parc locatif

Le chiffre

1 mois

C'est le montant du dépôt de garantie pour le locataire qui accède à un logement.

Le dépôt de garantie est passé de 2 mois à 1 mois avec la loi pour le pouvoir d'achat en vigueur depuis le 8 février 2008. Il est désormais possible pour tous les locataires de bénéficier, pour le mois de dépôt de garantie, d'une avance du 1% logement, le "Locapass".

L'augmentation des loyers a été maîtrisée grâce au changement d'indexation des loyers. C'est près de 100 euros d'économie sur l'année pour le locataire.

Au-delà, **l'objectif est de réformer la caution** en la remplaçant à terme par un système de type assurantiel des risques d'impayés de loyers.

L'accès au logement social

Le chiffre

1,2 million

C'est le nombre de ménages inscrits sur les listes d'attente pour accéder aux HLM.

Le logement social doit jouer à nouveau pleinement son rôle d'intégration sociale en aidant davantage ceux qui ont le plus de difficultés, ceux dont les revenus ne leur permettent pas d'être logés dans des conditions décentes par le libre jeu du marché, et ceux qui doivent déménager pour des raisons professionnelles.

La loi sur le droit au logement opposable (Dalo) sera appliquée.

Les personnes les plus vulnérables - reconnues prioritaires - peuvent, depuis le 1^{er} janvier 2008, former un recours amiable auprès de commissions de médiation départementales. Si aucune solution de relogement ne leur est proposée, un recours contentieux devant le tribunal administratif pourra être déposé dès le 1^{er} décembre 2008. À partir du 1^{er} janvier 2012, ce droit sera élargi à tous les demandeurs d'un logement social.

Le recentrage du parc HLM sur sa vocation sociale passe **par la baisse de 10 % des plafonds des ressources**. Le pourcentage des Français ayant accès au parc social passera de 70 % à 60 % ce qui favorisera, en priorité, l'accès des plus défavorisés au logement social. Ceci est une mesure de justice sociale.

La révision des suppléments de loyer de solidarité, 140 000 logements sociaux (hors Zus) étant occupés par des ménages dépassant de 20 % le plafond de ressources, soit l'équivalent de 1,5 année de construction de logements sociaux.

Le réexamen de la situation de chaque ménage tous les 3 ans pour permettre un relogement plus adapté au sein du parc social ou un parcours d'accession à la propriété.

Enfin, 120 000 logements HLM dont 20 000 très sociaux seront construits chaque année. Pour les communes qui ne respectent pas l'obligation de 20 % de logements sociaux, les mesures de constat de carence et les sanctions financières seront appliquées strictement. L'accompagnement des efforts des communes sera renforcé, sous forme de "contrats de mixité sociale" qui identifieront les moyens précis d'atteindre les objectifs de rattrapage s'appuyant notamment, le cas échéant, sur l'utilisation optimale des terrains publics sur lesquels une procédure d'opération d'intérêt national peut être envisagée.

Favoriser l'accession à la propriété

Le chiffre


70 %

C'est l'objectif de Français propriétaires.
Ils sont actuellement de l'ordre de 60 %.

Tous les Français qui le souhaitent doivent avoir la possibilité d'accéder à la propriété pour aller vers une France de propriétaires.

La défiscalisation sous forme de crédit d'impôt des intérêts d'emprunt et **l'allègement de l'impôt sur les successions** favorisent l'accession des Français à la propriété.

La simplification du recours au crédit hypothécaire et la diminution de son coût doivent faciliter l'accès aux crédits de ceux qui ont des revenus irréguliers par la garantie des emprunts exclusivement sur le prix de l'immobilier acheté.



L'accession à la propriété doit se développer au sein du parc HLM, à travers la vente des logements HLM à leurs locataires. Alors que seuls 6 000 de ces logements sont vendus chaque année, un engagement a été pris avec le monde HLM qui doit permettre l'accession à la propriété de 40 000 occupants par an à l'horizon 2009-2010. La vente d'un logement permet de financer en moyenne deux logements nouveaux. ■

Agir pour la santé des Français

Protéger les Français, et notamment les plus fragiles

Améliorer l'accès aux soins

Les évolutions proposées ont un seul objectif : offrir à tous les Français, sur tout le territoire, un égal accès à des soins de qualité.

Améliorer les urgences. Le bon fonctionnement des urgences est la première attente des Français. Pour améliorer le service rendu, une seule entité, les agences régionales de santé, gèrera l'organisation des urgences, qui relèvent de l'hôpital, et la permanence de soins, qui relève de la ville. Un numéro unique ventilerera les appels entre la médecine de ville et l'hôpital.

Développer les maisons de santé pluridisciplinaires pour les soins de premiers recours. 100 maisons de permanence de soins primaires au service des Français sont prévues en 2008.

Créer le métier de coordonnateur de soins. L'hôpital doit s'adapter au vieillissement de la population. La personne âgée qui entre à l'hôpital bénéficiera de l'attention d'un coordonnateur de soins qui préparera, dès le début de l'hospitalisation, sa prise en charge à la sortie de l'hôpital, vers un autre service, à son domicile, en moyen séjour ou en maison de retraite.

Améliorer la couverture des plus modestes

Le chiffre

100 à 400 euros

Soit le montant du chèque santé.

Le chèque santé permet, depuis janvier 2008, aux ménages à revenus modestes d'acquérir une complémentaire santé en couvrant la moitié du coût de celle-ci. Les personnes concernées sont celles dont les revenus mensuels sont juste au-dessus du plafond de la Couverture maladie universelle (CMU) - 606 euros par mois - et inférieurs à 727,25 euros.

Renforcer la lutte contre la maladie d'Alzheimer

Le chiffre

1,6 milliard d'euros

Soit le montant qui sera investi sur 4 ans.

Cette maladie touche 1 million de Français et touchera toutes les familles de France. 250 000 nouveaux cas apparaissent chaque année. Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008, le plan Alzheimer couvrira la période 2008-2012. Il sera financé par les franchises médicales instituées le 1^{er} janvier 2008, plafonnées à 50 euros par an et pour lesquelles 15 millions de personnes sont exonérées. Les grandes orientations du plan sont le développement de la recherche médicale, la simplification et l'amélioration du parcours du malade et de sa famille, et l'amélioration de la prise en charge de la maladie d'Alzheimer d'apparition précoce.

Développer les soins palliatifs

Le chiffre

3 000

C'est le nombre de lits en unités de soins palliatifs aujourd'hui (700 seulement auparavant).

30 millions d'euros sont prévus à cette fin, soit le triple de l'effort consenti ces dernières années. On compte aujourd'hui 350 équipes mobiles, contre 200 en 2002. Outre l'organisation du réseau de soins, l'hospitalisation à domicile doit devenir le support de développement des soins palliatifs.

Renforcer la lutte contre le cancer

Les pouvoirs publics sont mobilisés pour informer et sensibiliser le public sur une prise en charge précoce de la maladie, notamment à travers des campagnes de dépistage des différentes formes de cancer. Le vaccin préventif contre le cancer du col de l'utérus est désormais remboursé, tout comme les tests de dépistage pour le cancer colorectal. 3 millions d'euros seront consacrés à la généralisation du dépistage du cancer colorectal et du cancer du sein qui bénéficiera, cette année, du développement de la mammographie numérique. Pour protéger les non-fumeurs, la seconde phase de l'interdiction de fumer dans les lieux publics a été mise en œuvre avec succès dans les cafés, hôtels, restaurants et discothèques.

Mieux prendre en charge la santé des jeunes

Le plan "Santé des jeunes" prévoit de faire bénéficier les jeunes âgés de 16 à 25 ans, dès le 1^{er} janvier 2009, d'une consultation annuelle gratuite chez le médecin généraliste de leur choix, sans accord parental. Ce plan vise aussi à lutter contre les pratiques addictives, à prévenir la crise suicidaire et la souffrance psychique, à généraliser les "maisons des adolescents en grande vulnérabilité" d'ici à 2010 dans tous les départements. Enfin, pour développer le suivi médical des étudiants, possibilité leur sera donnée de verser en plusieurs fois leurs cotisations maladie lors de l'inscription universitaire.

Améliorer la prise en charge de la dépendance

Le chiffre
2 millions

C'est le nombre de personnes de plus de 85 ans que comptera la France d'ici à 2015, contre 1,3 million aujourd'hui.

La perte d'autonomie touche 1 million de personnes handicapées et autant de personnes âgées. L'organisation des soins doit s'adapter à cette nouvelle donne : 7 500 places en maisons de retraite et 6 000 places de services de soins infirmiers à domicile sont d'ores et déjà créées en 2008.

Les maisons départementales du handicap (MDH), structures d'accueil pour les personnes handicapées, ont toutes été installées dans les délais prévus par la loi. L'État et les conseils généraux y consacrent des moyens importants avec 1 300 postes et plus de 220 millions d'euros en trois ans.

Enfin, le système de prise en charge de la dépendance est repensé afin de définir le périmètre et l'organisation du futur 5^e risque. Une loi doit être débattue dans les mois qui viennent pour une entrée en vigueur en 2009.

Favoriser l'accès au médicament

Près de 200 spécialités pharmaceutiques qui ne nécessitent pas d'ordonnance et qui répondent aux critères de sécurité de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) seront mises à la vente en libre-service au deuxième trimestre 2008 (sirops contre la toux, produits contre le rhume ou encore veinotoniques...). ■

Respecter le principe d'équité des Français en matière de retraite

Protéger les Français, et notamment les plus fragiles

Le système de retraite par répartition, auquel les Français sont attachés, doit être régulièrement modernisé pour être pérennisé. Protéger les Français c'est aussi protéger leurs systèmes de retraite. Et si l'on veut être juste, on ne peut ni baisser les retraites ni augmenter les cotisations. La seule solution est de travailler et de cotiser plus longtemps.

41 ans : durée de cotisation d'ici à 2012 pour que tous les Français bénéficient d'une retraite à taux plein.

La réforme des régimes spéciaux de retraite

Elle a permis d'aligner la durée de cotisation des agents des régimes spéciaux sur celle du régime de la fonction publique (40 ans) pour obtenir une retraite à taux plein en 2012.

Pour garantir le pouvoir d'achat des agents retraités, les pensions seront indexées sur les prix dès 2009.

D'autres mesures négociées avec les partenaires sociaux sont prises en compte dans les décrets d'application (spécificité des métiers, rachat des années d'étude, départ anticipé à la retraite pour les agents handicapés, suppression des mises à la retraite d'office à la SNCF).

Parvenir à l'équilibre général des retraites en 2012

Le rendez-vous de 2008 sur la réforme engagée par la loi du 21 août 2003 a pour objectif de faire un point d'étape. Un large travail de préparation et de concertation a été mené avec l'ensemble des partenaires sociaux. L'allongement de la durée de cotisation de 40 à 41 ans pour obtenir une retraite à taux plein dès 2012 est confirmé. À l'issue des débats, le Gouvernement prévoit d'intégrer différentes mesures, notamment sur l'emploi des seniors, dans le projet de réforme du financement de la Sécurité sociale et le projet de loi de finances pour 2009.

Revaloriser le minimum vieillesse

Le chiffre

+ 25 %

Soit le taux de valorisation des plus petites retraites sur la durée du quinquennat.

La revalorisation du minimum vieillesse est une mesure de justice sociale. Elle se fera en deux temps. En 2008 est intervenu le versement de 200 euros aux 600 000 bénéficiaires du minimum vieillesse. Le complément sera programmé dans le cadre du rendez-vous 2008. Le taux des pensions de réversion passera de 54 % à 60 %. ■

Rééquilibrer la politique de la famille

Protéger les Français, et notamment les plus fragiles

L'objectif majeur est de permettre une meilleure ventilation des aides en faveur des familles et de la garde d'enfants.

Une modulation de l'allocation de rentrée scolaire

Pour la rentrée 2008, le montant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) pourra être modulé en fonction de l'âge de l'enfant afin de prendre en compte les besoins financiers plus importants des enfants entrant au lycée.

Allocations familiales et garde d'enfants

Le chiffre


60 euros

C'est le montant de la majoration versée dès les 14 ans de son enfant. 50 euros de plus seront également versés pour la garde de son enfant dans le cadre du complément de libre choix.

La majoration de 60 euros des allocations familiales sera versée à la date anniversaire des 14 ans de l'enfant contre 16 ans aujourd'hui. De plus, le complément d'allocation de libre choix pour les parents employant une assistante maternelle a été revalorisé de 50 euros par mois.

Droit opposable à la garde d'enfant

Les familles pourront demander à se voir garantir l'accès à un mode de garde. Dans les 5 ans à venir, 350 000 places d'accueil seront créées en crèche associative, en crèche d'entreprise ou par le service d'emploi à la personne ou d'emploi à domicile.



Extension du droit à la carte famille nombreuse de la SNCF

Le financement par l'État de la carte famille nombreuse a été confirmé. Elle devrait même être étendue aux familles modestes de moins de trois enfants et aux familles monoparentales. ■

Mener une politique ambitieuse en faveur de l'insertion sociale

Protéger les Français, et notamment les plus fragiles

Depuis 20 ans, la proportion de personnes pauvres n'a quasiment pas diminué et la pauvreté touche des couches de la population qui jusqu'alors semblaient protégées. Cette évolution doit être énergiquement combattue.

L'objectif fixé est de réduire d'au moins un tiers en cinq ans la pauvreté en France.

Le Grenelle de l'insertion

Le chiffre

7 millions

Soit le nombre de personnes qui vivent en France sous le seuil de pauvreté.
1 ménage sur 8 vit avec un revenu insuffisant.

Lancé fin novembre 2007, le Grenelle de l'insertion vise à améliorer la performance globale des politiques d'insertion. Il replace l'insertion au cœur des débats de société en donnant la parole aux professionnels, aux associations et aux bénéficiaires. Il mobilise les collectivités territoriales, les entreprises et les partenaires sociaux. L'objectif est d'établir un diagnostic partagé sur les situations de pauvreté pour réexaminer les politiques destinées à y remédier, réfléchir aux conditions de l'accompagnement social professionnel ou bénévole, et examiner la conciliation du travail et de la solidarité et la création du contrat unique d'insertion.

L'accueil des personnes sans domicile

Le chiffre

1 milliard 100 millions d'euros

C'est le montant alloué par l'État aux différentes formes d'hébergement.

Par ailleurs, la réforme de l'hébergement d'urgence et sa transformation en stabilisation s'est traduite par l'extension des horaires d'ouverture des centres et l'ouverture de 6 000 places de stabilisation. La veille sociale et les services de premiers contacts ont été renforcés.

La lutte contre l'insalubrité et l'insécurité des logements

Le chiffre

100 000

C'est le nombre de logements indignes à traiter d'ici à 2012.

Les hébergements indignes et dangereux proposés à certains citoyens par des bailleurs peu scrupuleux ne peuvent plus être tolérés. Un plan pluriannuel de lutte contre l'insalubrité et l'insécurité des logements, comportant une action spécifique sur les hôtels meublés, a été lancé pour résorber l'habitat indigne d'ici à quatre ans.

Des mesures d'expulsion plus justes

Plusieurs mesures d'amélioration des dispositifs de prévention des expulsions sont à l'étude, afin de réduire le nombre des décisions d'expulsion pour les personnes de bonne foi. Mais lorsqu'elles sont prises, les décisions de justice doivent être exécutées. ■

Replacer la justice aux côtés des victimes

Une justice en laquelle on peut avoir confiance, c'est une justice qui prend en compte les intérêts des victimes.

Une justice plus ferme et plus efficace contre les délinquants


La loi "anti-récidive" d'août 2007 renforce la lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs. Des peines minimales d'emprisonnement sont créées pour les récidivistes à partir de seize ans. Pour toutes les infractions violentes, l'"excuse de minorité" est écartée et des peines minimales seront applicables aux mineurs multirécidivistes à partir de 16 ans. Un message clair est donné aux délinquants : l'emprisonnement est désormais la règle pour les multirécidivistes et, plus important encore, ils ne peuvent ignorer la peine minimale qui leur sera normalement infligée.

Une justice aux côtés des victimes

La loi relative à l'irresponsabilité pénale et à la rétention de sûreté prévoit l'enfermement dans un centre socio-médico-judiciaire des condamnés ayant fini leur peine et estimés dangereux par une commission pluridisciplinaire. Un premier centre fermé sera ouvert à Fresnes d'ici à la fin de l'année.

Un juge délégué aux victimes est institué dans chaque tribunal pour prendre en compte les intérêts des victimes et les épauler tout au long du parcours judiciaire, jusqu'à l'exécution des peines et l'indemnisation effective.

Un service d'assistance au recouvrement des victimes d'infractions (Sarvi) va être créé pour accélérer le dédommagement des victimes.



Pour que les victimes soient reconnues et pour mettre fin aux décisions de non-lieu, la loi prévoit qu'en cas d'abolition du discernement d'une personne mise en examen, la chambre d'instruction rende, **en audience publique**, un arrêt de déclaration d'irresponsabilité pénale pour cause de trouble mental. Cette mention sera inscrite au casier judiciaire.

Une politique de réinsertion des détenus et de respect de leurs droits fondamentaux

Un contrôleur général des lieux de privation de liberté, instance indépendante, est institué. Il s'assure du respect des droits fondamentaux des personnes enfermées dans les établissements pénitentiaires, les hôpitaux psychiatriques, les locaux de garde à vue...

Une réforme pénitentiaire est en préparation pour améliorer les droits de la personne détenue. Elle prévoit la mise en place, pour toute personne entrant en détention d'un bilan physique, psychique, professionnel et familial, la baisse de la durée maximale de placement en cellule disciplinaire, ou encore la limitation du recours à la fouille corporelle. Cette réforme privilégiera les alternatives à la mise en détention. ■

Garantir des services minimums dans les services publics

Protéger les Français, et notamment les plus fragiles

Un service minimum dans les transports terrestres de voyageurs

Le chiffre

8

C'est le nombre de jours à l'issue duquel la poursuite d'un mouvement doit faire l'objet d'une consultation à bulletins secrets.

Cet engagement est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2008. La procédure de prévention des conflits est renforcée : avant un mouvement de grève, les syndicats doivent organiser des négociations avec les employeurs. La prévisibilité du trafic est améliorée : les salariés ont obligation d'informer l'entreprise 48 heures à l'avance de leur intention de faire grève.

Un service minimum d'accueil des élèves à l'école primaire

Le chiffre

2 000

Soit le nombre de communes qui ont expérimenté le service minimum lors de la grève du 24 janvier 2008.

Le droit de grève est fondamental, reconnu et garanti. Mais une inégalité existe entre les familles qui bénéficient d'un service minimum d'accueil pour leurs enfants et celles qui doivent elles-mêmes les garder, parfois au détriment de leur vie professionnelle. Une discussion avec les collectivités territoriales, les familles et les partenaires sociaux doit permettre de fixer les modalités d'un service minimum généralisé. ■

Garantir la sécurité partout en France

Protéger les Français, et notamment les plus fragiles

Le nombre de caméras de vidéoprotection installées sur la voie publique sera multiplié par trois d'ici à 2009.

Baisse de la délinquance

Le chiffre

5 %

C'est l'objectif de baisse de la délinquance générale en 2 ans.

Les atteintes aux biens enregistrées par la police et la gendarmerie ont baissé de 7,3 % ces 12 derniers mois. Les atteintes volontaires à l'intégrité physique marquent un recul de 0,8 %. Les faits constatés de vols sans violence enregistrés sont en repli de 7,8 % et les vols violents de 11,4 %.

Un taux d'élucidation record

Le chiffre

40 %

C'est l'objectif de taux d'élucidation des crimes et des délits.

Le taux d'élucidation, indicateur de la performance des services, atteint 38,12 %, soit une progression de quatre points par rapport à 2006. Un coupable sur trois est identifié par la police.

Apaiser les banlieues

Le chiffre

4 000

Soit le nombre de policiers supplémentaires sur 3 ans qui viendront renforcer le dispositif des unités territoriales de quartier.

Veiller à la sécurité des citoyens est l'une des missions premières de l'État. Elle revêt une importance encore plus grande dans les quartiers sensibles, où l'insécurité pèse avant tout sur les plus vulnérables.

Pour mettre fin à toutes les formes de criminalité organisée, les **groupes d'intervention régionaux** (GIR) seront redéployés et mobilisés jour et nuit afin de mettre au jour l'économie souterraine et lutter contre le trafic de stupéfiants. La coopération entre les services de l'État sera renforcée : fisc et douanes seront associés au travail de la police et de la gendarmerie.

En outre, 200 **unités territoriales de quartier** seront déployées dès le printemps pour renforcer la sécurité des banlieues les plus marquées par les violences et protéger à tout moment les habitants. Une expérimentation est en cours dans trois quartiers difficiles de la Seine-Saint-Denis.

Créer le ministère de l'Intérieur du futur

Le chiffre

3 500

C'est le nombre de policiers actuellement occupés à des tâches administratives qui renoueront avec leur cœur de métier, la sécurité.

Une nouvelle loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure est en préparation et vise à redéployer les moyens existants et à renforcer la police scientifique et technique. La police sera ainsi recentrée sur son cœur de métier. La vidéoprotection, la biométrie, les armes non létales seront développées.

Fusionner la direction de la surveillance du territoire (DST) et la direction centrale des renseignements généraux (DCRG)

En matière de terrorisme, la France s'est dotée de moyens juridiques, administratifs et judiciaires pour prévenir les attentats. L'efficacité de nos services de renseignement constitue une exigence absolue. La réorganisation en une direction centrale du renseignement intérieur a trois objectifs : concentrer l'activité sur les missions essentielles à la sécurité ; valoriser les savoir-faire acquis par chacun des services et favoriser les complémentarités. ■

3

Préparer notre pays à l'avenir

Préparer notre pays à l'avenir, c'est bien sûr l'objectif de toutes les réformes engagées et de toutes les mesures mises en œuvre. Certaines d'entre elles constituent des investissements à long terme dans les structures fondamentales de notre société : elles jettent pour les décennies à venir les bases mêmes d'un développement harmonieux, compétitif et durable de notre pays. La réforme de l'école, de l'université ou la prise en compte des exigences environnementales en sont emblématiques.

Créer une école qui permette à chacun de réussir

Une école qui veut donner à chacun la possibilité de parvenir à l'excellence doit s'appuyer sur un système performant.

La réforme de l'école primaire

Tout élève, avant la fin de la 6^e, doit maîtriser les apprentissages fondamentaux. La réforme de l'école primaire est donc prioritaire. L'objectif est de diviser par 3 le taux d'élèves en grave échec à la sortie du primaire actuellement de 15 %.

De nouveaux programmes du primaire recentrés sur les matières fondamentales, le français et les mathématiques pour la rentrée 2008. Environ 15 % des élèves arrivant en fin de cycle primaire ont des lacunes dans la maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul.

La suppression des cours du samedi matin pour libérer deux heures d'aide personnalisée destinées aux élèves en difficulté. Dans le même esprit, des stages gratuits de remise à niveau seront proposés aux élèves de CM1 et de CM2 pendant la période des vacances scolaires. L'opération a déjà bénéficié avec succès à 82 000 élèves avec la participation de 15 000 professeurs pour les congés de printemps 2008.

1 000 visioconférences pour l'apprentissage des langues. Afin de soutenir l'apprentissage précoce des langues, le plan "1 000 visioconférences pour l'école" a été lancé afin de faire dialoguer en visioconférence les élèves avec des interlocuteurs natifs d'une langue. Expérimenté dans 200 établissements, il sera étendu à 1 000 écoles à la rentrée 2008.

La réforme dans le secondaire

Dans les collèges publics et privés de l'éducation prioritaire et des réseaux ambition réussite, **l'accompagnement éducatif pour les "orphelins de 16 heures"** est instauré pour redonner aux enfants des cités l'envie de réussir dès le plus jeune âge. Consacré aux devoirs, à des activités culturelles et artistiques et à une activité sportive, il permet de prendre en charge, quatre jours par semaine, les enfants volontaires dont les parents travaillent. Mis en place dans les collèges de l'éducation prioritaire à la rentrée des vacances de la Toussaint 2007, il sera étendu à l'ensemble des collèges à la rentrée 2008.

La "reconquête du mois de juin" dans les collèges et les lycées concernés par l'organisation des examens du baccalauréat. Une expérimentation a été lancée pour tester une organisation différente : conseils de classe et épreuves du baccalauréat repoussés vers la fin du mois de juin, organisation des examens en dehors des établissements scolaires.

La suppression progressive de la carte scolaire

Le chiffre

13 500

C'est le nombre de dérogations accordées à la rentrée 2007 pour le collège (77 % des demandes). 8 500 l'ont été pour le lycée (67 % des demandes).

L'objectif est de supprimer la sectorisation d'ici à 2010. Pour la rentrée 2008, une fois satisfaites les inscriptions dans les établissements de leur secteur, les recteurs et les inspecteurs d'académie auront pour instruction de répondre favorablement à toutes les demandes de dérogation. Si le nombre des demandes excède les capacités d'accueil, des critères de priorité clairs et connus de tous seront appliqués : élèves souffrant d'un handicap, élèves boursiers ou au mérite...

Une politique ambitieuse tournée vers les élèves des quartiers sensibles

Le chiffre

5 %

C'est le taux d'élèves que chaque proviseur devra présenter pour une accession automatique en classe préparatoire. Les élèves sélectionnés bénéficieront d'un accompagnement personnalisé et d'une priorité d'accès aux internats et aux logements étudiants.

Trente sites d'excellence vont être créés dans les collèges et lycées des quartiers sensibles (dont des lycées professionnels) pour permettre à leurs meilleurs élèves de bénéficier d'un enseignement de haut niveau avec de nouvelles filières, comme des sections internationales, artistiques ou dédiées aux nouvelles technologies. L'encadrement sera renforcé.

Le développement de la deuxième chance est une priorité du quinquennat. Chaque année, 150 000 jeunes sortent de l'école sans aucune qualification. Tous les moyens seront mobilisés pour qu'à partir de 16 ans, tout jeune sorti du système scolaire sans qualification puisse être accueilli dans une école de la deuxième chance : dix nouveaux sites seront ouverts en 2008 et vingt à l'horizon 2009. Au plus près des bassins d'emploi, ils couvriront tout le territoire avec en priorité les zones urbaines. Ces écoles bénéficieront de la taxe d'apprentissage.

La deuxième chance est un projet de société. Elle est aussi celle que l'on offre à celui qui n'a pas le bac et qui veut poursuivre des études supérieures. Le système de la capacité en droit sera élargi à d'autres disciplines. Des passerelles seront créées.

La scolarisation des enfants handicapés

Le chiffre

160 000

C'est le nombre d'enfants handicapés accueillis à l'école.

L'accueil des enfants handicapés **à l'école ordinaire** est en très forte augmentation. Ils bénéficient d'un accueil encadré, grâce notamment à la création de 2 700 postes d'auxiliaires de vie scolaire (AVS), de 200 unités pédagogiques d'intégration et de 1 250 places de services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) mobilisés pour 2008.

En matière d'**enseignement supérieur**, la Charte université-handicap prévoit la création d'un service d'accueil dédié dans chaque université destiné à favoriser l'intégration et la réussite des étudiants handicapés et doté d'une ligne budgétaire spécifique et d'un personnel formé.

Le non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux pour les enseignants

Le chiffre

28

C'est la moyenne d'élèves par classe en lycée général à la rentrée 2008, identique à celle de 2007. En lycée professionnel, la moyenne sera de 19 élèves par classe.

Le non-remplacement d'un départ sur deux à la retraite s'ajuste avec la réduction des effectifs d'élèves du secondaire (150 000 élèves de moins sur les trois dernières années) et ne modifie pas le taux d'encadrement. Sur les 11 200 postes non-renouvelés, 8 500 sont des postes d'enseignants et 5 000 postes sont compensés par des heures supplémentaires exonérées de charges et d'impôts. ■

Doter la France d'universités de rang international

L'autonomie des universités doit permettre la réussite et l'insertion professionnelle de tous les étudiants. L'objectif est de conduire 50 % des jeunes vers un diplôme de l'enseignement supérieur et de leur donner des formations qualifiantes qui leur assurent un avenir professionnel.

Les nouvelles missions de l'université : orientation et insertion professionnelle

Pour la première fois, l'orientation et l'insertion professionnelle sont expressément inscrites dans la loi parmi les missions du service public de l'enseignement supérieur, au même titre que la formation et la recherche. Chaque université a l'obligation de créer un bureau d'insertion professionnelle pour aider chacun à trouver un stage puis un premier emploi.

Une nouvelle gouvernance pour atteindre ces objectifs

Les universités qui le demandent vont gérer elles-mêmes leur budget et leur patrimoine : c'est la garantie qu'elles pourront recruter les meilleurs professeurs et créer des campus adaptés à leurs étudiants.

Elles seront aussi mieux intégrées dans leur environnement économique et social, grâce à la présence au conseil d'administration de représentants du monde économique et des collectivités locales. La création de pôles d'enseignement supérieur et de recherche leur permettra de se regrouper pour attirer les capitaux privés et mettre en commun leurs capacités de recherche.

Un investissement massif pour nos étudiants

Le chiffre

20 milliards d'euros

C'est le montant supplémentaire que l'État investira sur 5 ans pour avoir des universités parmi les meilleures au monde.

Priorité budgétaire numéro 1 du quinquennat, l'enseignement supérieur. La France va se doter d'universités qui soient à la hauteur de la compétition mondiale.

En 2012, l'État consacrera 10 500 euros par an à chaque étudiant à l'université, contre 7 000 euros en 2007. Quelque 5 milliards d'euros tirés du produit de la cession de 3 % des titres EDF seront consacrés à 10 campus universitaires de niveau mondial. La France doit créer des campus attractifs, avec les équipements que cela suppose.

L'argent ne doit plus être un obstacle à la poursuite des études

Le chiffre

50 000

Soit le nombre de bourses supplémentaires que les Crous verseront à la rentrée 2008 aux étudiants des classes moyennes.

Une réforme des bourses a été lancée. Depuis le 1^{er} janvier 2008, un nouvel échelon existe pour les 100 000 étudiants les plus défavorisés, qui touchent désormais 7,2 % de plus par rapport à janvier 2007. Pour améliorer la situation des étudiants qui travaillent pour financer leurs études et favoriser l'acquisition d'une expérience professionnelle, le travail étudiant est exonéré d'impôts dans un plafond annuel de 3 Smic mensuels, soit 3 750 euros. Enfin, la gratification de tous les stages de plus de trois mois, au minimum à 30 % du Smic, est obligatoire depuis le 1^{er} février 2008.



Des partenariats renforcés et des ressources diversifiées

Par la création de fondations, la loi encourage le mécénat en faveur des universités pour diversifier leurs ressources, renforcer leurs relations avec leur environnement économique et inciter les entreprises à s'investir pleinement dans le développement de la connaissance.

Moins de gestion administrative dans la recherche publique

Le partenariat du CNRS avec les universités (unités mixtes de recherche) est simplifié grâce à la création d'une convention-cadre de partenariat qui permet l'harmonisation des règles de gestion et une limitation à deux des tutelles scientifiques.

L'Agence nationale de la recherche va être évaluée dans son ensemble pour la première fois en 2008, par ses bénéficiaires et par ses pairs. Les procédures à suivre pour les appels à projets seront simplifiées et rationalisées. ■

Mettre l'environnement au centre des décisions publiques

L'enjeu environnemental ne doit pas être perçu comme une menace, mais au contraire comme une formidable opportunité pour la France.

Préparer notre pays à l'avenir

Le Grenelle de l'environnement, grand rendez-vous de 2007

Ce rendez-vous a été une révolution dans nos façons de penser et de décider, dans nos comportements et dans nos politiques. Une demi-douzaine de thèmes a été abordée, parmi lesquels la lutte contre le changement climatique et la prévention des effets de la pollution. État, collectivités territoriales, syndicats, entreprises, organisations écologistes non-gouvernementales, experts du développement durable ont été réunis pendant plusieurs semaines pour construire, ensemble, un consensus sur un plan d'actions concrètes pour l'environnement.

Présidant le Conseil de l'Union européenne durant le second semestre 2008, la France s'est donné le développement durable comme priorité.

Une politique d'urbanisme écoresponsable a été lancée par la promotion d'écoquartiers

Ces quartiers incluent la construction de bâtiments à haute performance énergétique qui s'intègrent dans une politique foncière globale respectueuse de l'environnement. Les documents d'urbanisme pourront faire mention de critères de performance énergétique. Pour réduire la consommation d'énergie des bâtiments, le Grenelle a retenu l'objectif de construire des bâtiments économes en énergie aux normes basse consommation dès 2012 et,

à l'horizon 2020, neutres en énergie ou à énergie positive (produisant plus d'énergie qu'ils n'en consomment).

Des administrations locale et nationale exemplaires dans la préservation de l'environnement

Cette exemplarité se traduira à travers, notamment, une politique d'achats écoresponsables (véhicules propres), et l'obligation, à l'horizon 2010, de construire tous les bâtiments en "basse consommation" énergétique.

La collecte des déchets va évoluer

De nouveaux objectifs de prévention de tri et de recyclage vont être fixés. La validation d'un nouveau projet d'incinérateur ne se fera que s'il s'agit de l'ultime recours.

L'étiquette carbone est lancée avec la grande distribution

Cette étiquette carbone donne un prix écologique aux produits de grande consommation. Elle confère un avantage compétitif aux produits qui ont un faible rejet en carbone lors de leur production ou de leur transport.

Une "éco-pastille" donne un avantage aux véhicules propres

Le chiffre

30 %

C'est la part actuelle des ventes de véhicules neufs bénéficiant du bonus écologique.

L'éco-pastille, ou système du bonus/malus, est fondée sur les émissions de CO₂ par km des véhicules neufs.

L'agriculture biologique : objectif 2012

La France va tripler les surfaces de l'agriculture biologique, pour atteindre 6 % de la surface agricole d'ici à 2012, avec une intensification des efforts de recherche et de formation, une meilleure structuration de la filière, une revalorisation du crédit d'impôt destiné à favoriser les conversions d'agriculteurs au bio et enfin

le développement du bio dans la restauration collective publique avec un objectif de 20 % d'offre bio d'ici à 2012.

Réduire de moitié l'usage des pesticides

La France va réduire de moitié l'utilisation des pesticides d'ici à 2018 en mobilisant la recherche agronomique et en formant les agriculteurs tout en préservant la compétitivité de l'agriculture française.

Un mécanisme d'ajustement aux frontières est défendu sur la scène européenne et internationale

Il s'agit d'inclure les produits importés de pays qui ne se doteraient pas de règles contraignantes de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le système européen de quotas d'émission de CO₂.

Une nouvelle politique équilibrée sur les OGM

Le Gouvernement a appliqué l'intégralité de ses engagements pris sur les OGM lors du Grenelle de l'environnement. Il a mis en place une nouvelle expertise scientifique, préfigurée par une autorité provisoire. Face aux interrogations émises par ces experts sur le maïs MON 810, le Gouvernement a mis en œuvre une "clause de sauvegarde" pour suspendre la culture de cet OGM commercial, jusqu'à sa réévaluation par les instances européennes. Afin de faire progresser la connaissance sur ces produits, la France confirme son intérêt pour la recherche sur les biotechnologies végétales, à laquelle 45 millions d'euros seront consacrés sur trois ans.

Le Parlement examine actuellement un projet de loi sur les OGM visant à en réglementer la culture et l'usage, dans le respect des principes de précaution, de responsabilité et de transparence. Ce texte reconnaît un droit de cultiver et de consommer avec ou sans OGM et pose des conditions très rigoureuses de coexistence des cultures. Il s'agit de donner à la question des OGM un cadre ferme et, enfin, pacifié. D'un côté, le projet de loi réprime la destruction arbitraire de parcelles transgéniques. D'un autre côté, de manière totalement pionnière en Europe, un régime de responsabilité sans faute et d'assurance obligatoire des cultivateurs d'OGM est créé. Enfin, un Haut Conseil des biotechnologies est institué pour associer aux choix nationaux toutes les disciplines scientifiques concernées par les OGM ainsi que la société civile. ■

4

Offrir un service public au meilleur coût pour les citoyens

La réforme de l'État, chantier présidentiel de long terme qui s'étalera sur tout le quinquennat, est une grande ambition pour le service public et la fonction publique avec des règles de gestion motivantes et équitables pour les fonctionnaires.

Cet engagement sera tenu parce que nos finances publiques doivent être redressées.

Depuis 20 ans, les dépenses publiques représentent 1 000 milliards d'euros par an. Depuis 20 ans, les dépenses de l'État excèdent chaque année de 20 % les recettes. Si rien n'est fait, il sera impossible de trouver la croissance nécessaire à notre économie, de répondre aux besoins d'investissements de l'avenir et de maintenir nos systèmes de solidarité.

Le service public a un devoir d'efficacité : rendre le meilleur service possible sans gaspiller l'argent public qui est l'argent des Français.

Réformer l'État pour rééquilibrer les finances publiques

Offrir un service public au meilleur coût pour les citoyens

Les Français sont en droit d'attendre que chaque euro public soit dépensé au plus juste.

La qualité du service public compte autant pour la croissance que la qualité de la production, la productivité des administrations autant que celle des entreprises.

Faire des gains de productivité est la seule façon d'éviter d'être acculés à des mesures drastiques pour empêcher l'explosion de la dette.

Par la révision générale des politiques publiques

Le chiffre

7 milliards d'euros

C'est le volume d'économies que les 250 mesures déjà arrêtées dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) permettront de réaliser d'ici à 2011. Un chiffre qui devra dépasser les 10 milliards une fois passées en revue l'ensemble des politiques publiques.

Le dispositif mis en place est sans précédent. Depuis le 20 juin 2007, 26 équipes d'audit (200 auditeurs) passent au crible les missions et les dépenses des administrations pour proposer des réformes portant sur les 1 000 milliards d'euros de dépenses publiques. Leur objectif : un service public mieux rendu avec des moyens mieux utilisés. Tous les ministères ont été passés en revue par le comité de suivi. Plusieurs d'entre eux (la Défense, le Développement durable, l'Intérieur entre autres) ont une feuille de route de modernisation. Les différentes réformes ne doivent pas se concentrer, sans concertation, sur les territoires. La charte des services publics en milieu rural sera respectée.

Deux exemples de décisions :

- la mise en place d'un **guichet fiscal unique** par la fusion des impôts et du trésor : 80 % des contribuables estimaient que l'ancienne répartition des compétences entre les centres des impôts et les trésoreries était source d'incom-

préhension dans leurs relations avec l'administration fiscale. La fusion, aujourd'hui réalité, renforcera les moyens de lutte contre la fraude et augmentera le taux de recouvrement. Après une phase test en 2008, des guichets uniques seront établis sur l'ensemble du territoire ;

- dans le domaine de la **politique de sécurité**, le renforcement de la coopération et de la mutualisation de la police et de la gendarmerie. La capacité opérationnelle de ces deux services ne sera pas réduite et le principe de l'existence de deux forces de sécurité dans notre pays sera maintenu. En revanche, les coopérations seront renforcées et les mutualisations développées afin de rationaliser leur fonctionnement.

Les services déconcentrés de l'État sont eux aussi concernés. Les administrations centrales vont entrer résolument dans une ère de déconcentration de leurs activités avec la création d'une nouvelle organisation régionale de l'État. Cette réorganisation se fera autour de huit directions régionales.

Le niveau départemental, niveau de mise en œuvre, ne sera plus organisé en fonction des périmètres des ministères, mais en fonction de cinq ou six grandes missions. Les départements n'ont pas tous vocation à être organisés de la même façon.

Le contrôle de légalité est allégé et recentré sur les actes des collectivités territoriales relatifs à l'urbanisme et à l'environnement. Il ne portera plus systématiquement sur tous les actes de gestion des collectivités. Le rôle de conseil dévolu à l'État sera renforcé.

Par la réforme en profondeur les relations entre l'État et les collectivités locales

Une réflexion est menée avec les élus locaux pour faire une pause dans les transferts de responsabilité de l'État vers les collectivités locales. La Conférence nationale des exécutifs (CNE), nouvelle instance de concertation entre le Gouvernement et les représentants des collectivités locales, a pour mission de mieux associer les collectivités à l'élaboration des normes qui les concernent.

Par la lutte contre les fraudes

L'ampleur atteinte par la fraude aux finances publiques - le Conseil des prélèvements obligatoires estime la fraude aux prélèvements entre 28 et 40 milliards d'euros - fait de la lutte contre ces pratiques une priorité. Des mesures législatives ont été prises à l'automne 2007 dans les lois de finances et de financement de la Sécurité sociale, en renforçant les sanctions et les pouvoirs de contrôle, aussi bien dans le domaine fiscal (délit de fraude fiscale) que dans celui des prélèvements et des prestations sociales (peine plancher forfaitaire en cas de

travail dissimulé, suppression des allocations logement en cas de fraude, échanges d'informations et droit de communication auprès de tiers...). Une Délégation nationale à la lutte contre la fraude (DNLF) vient également d'être créée le 16 avril 2008 pour mieux coordonner la lutte contre ces pratiques.

Par la réforme de la carte judiciaire

La justice doit être la même pour tous, sur l'ensemble du territoire.

Le chiffre

1958

Soit la date de la dernière réforme de la carte judiciaire, héritée du XIX^e siècle. Depuis 50 ans, la France a profondément évolué et le service public de la justice doit s'adapter aux évolutions démographiques, économiques et sociales.

La réforme, menée dans la concertation et avec pragmatisme, répond aux besoins des justiciables d'un accès égal à une justice de qualité.

Prendre en compte la réalité du territoire

La redistribution se fonde sur de nombreux critères tels l'évolution de l'activité des juridictions, l'évolution démographique et économique, les caractéristiques géographiques, le nombre de magistrats et de fonctionnaires, l'effectif des professions et les enjeux immobiliers.

Une réforme progressive, étalée sur trois ans

- 2008 : mise en place des pôles de l'instruction pour éviter l'isolement des juges d'instruction, encadrer les jeunes magistrats et renforcer la collégialité.
- 2009 : réforme des tribunaux d'instance et tribunaux de commerce.
- 2010 : réforme des tribunaux de grande instance (TGI) et spécialisation de certains contentieux.

Un plan d'accompagnement pour les professionnels du droit

La réforme prend en compte les personnels (magistrats, greffiers, fonctionnaires) qui seront touchés par les mesures de réorganisation en termes de logement, de déplacement et de carrière des personnels. Les avocats bénéficieront de mesures de compensation et d'indemnisation.

Un programme de modernisation de la justice et développement des nouvelles technologies

La numérisation et la dématérialisation des procédures doit progresser pour permettre aux usagers du service public et aux professionnels du droit d'effectuer de nombreuses démarches en ligne. Elles constituent autant d'avancées pour les magistrats et les fonctionnaires. Cette numérisation permettra de dégager des économies substantielles et de rendre la machine judiciaire plus fluide. Enfin, un système de visioconférence équipe au moins une salle d'audience dans toutes les

cours d'appel et les tribunaux de grande instance. Il peut être utilisé pour certaines audiences et auditions de détenus. Sa généralisation à l'ensemble des TGI est en cours d'achèvement.

Par la réforme de l'hôpital

Le chiffre

50 %

C'est le taux que représente l'hôpital dans les dépenses de l'assurance maladie, branche déficitaire de 4,2 milliards d'euros.

La réforme de l'hôpital s'inscrit dans une recomposition de l'offre de soins sur chaque territoire. Aucun territoire ne sera abandonné, aucun hôpital ne sera fermé.

Créer les communautés hospitalières de territoire

La recomposition hospitalière donne à chaque hôpital l'assurance qu'il peut appartenir à un ensemble plus vaste doté d'un plateau technique de qualité. Ce futur hôpital multisite sera doté de compétences et d'équipements nécessaires pour offrir des soins de qualité optimale à un bassin de population. Les aides prévues dans le programme "Hôpital 2012" (10 milliards d'euros) seront notamment investies dans les hôpitaux qui, sur la base du volontariat incité, se mettront en réseau. Dans les régions où l'offre de soins n'est pas très abondante, des mises en commun intelligentes sont possibles entre les établissements publics et les établissements privés.

Lancer le contrat de service public

Ce contrat, conclu entre les agences régionales de santé (ARS) et les cliniques privées, est une reconnaissance du rôle des cliniques sur le territoire. Il s'agit de stabiliser une offre de service public partagé. Le contrat comportera des engagements réels en matière de permanence des soins et de dépassements d'honoraires qui devront être signalés à l'avance et en contrepartie de qualifications et de compétences évaluées régulièrement.

Réformer la gouvernance de l'hôpital

L'hôpital public doit être plus performant. Il lui faut un patron et un seul, le directeur sera responsable devant l'ARS des résultats de l'établissement en fonction des objectifs qui lui auront été fixés. Le projet médical de l'établissement sera conçu avec les médecins. À ses côtés, un conseil de surveillance aura pour mission de valider la stratégie de l'établissement.

Moderniser la gestion de l'hôpital

Le statut de l'hôpital public sera modernisé pour introduire davantage de réactivité dans la gestion. Il bénéficiera de l'assouplissement de certaines règles des

marchés publics. Pour mieux responsabiliser l'établissement, les comptes seront certifiés. L'objectif est que d'ici à 2012 tous les hôpitaux publics soient à l'équilibre d'exploitation.

Rendre plus attractives les carrières des praticiens hospitaliers

Des propositions d'assouplissement seront proposées aux médecins hospitaliers, sur la base du volontariat, afin de mieux lier activité et rémunération.

Permettre à notre médecine de conserver son excellence

Une politique d'excellence conforme aux standards internationaux permettra à l'enseignement et à la recherche biomédicale de conserver sa place parmi les leaders mondiaux. Elle s'appuiera sur la réforme des universités.

Par la dématérialisation des procédures

Le chiffre

370 millions d'euros

C'est le montant économisé, sur une charge globale de 1,3 milliard d'euros, par une première phase de simplification des procédures.

22 sont simplifiées, 86 autres sont en cours de simplification.

D'autres vagues de simplifications suivront.

Faciliter l'accès aux services publics en ligne pour le citoyen, jusqu'à créer un guichet virtuel qui soit un point d'entrée privilégié vers l'administration, c'est l'enjeu de la dématérialisation des procédures.

Par la relance de la compétitivité de nos ports pour valoriser le potentiel maritime de la France

Le chiffre

30 000

C'est le nombre d'emplois qui seront créés sur les ports grâce à la réforme.

Le projet de loi sur la réforme portuaire s'inscrit dans la volonté de modernisation des grands ports français, annoncée dès juin 2007 par le président de la République, afin d'améliorer leur performance et leur compétitivité. Le Gouvernement a engagé dès le début de 2008, avec l'ensemble des organisations syndicales et professionnelles, une concertation qui a débouché sur un projet de loi adopté le 23 avril en Conseil des ministres. Le texte concerne les 7 ports autonomes et s'articule autour de 4 axes essentiels : recentrer les missions des ports sur des activités de régulation et d'aménagement, mettre en place un commandement unique pour les activités de manutention, moderniser la gouvernance pour une meilleure réactivité et optimiser la coordination entre les ports pour plus d'efficacité. Enfin, le Gouvernement engagera 445 millions d'euros d'ici à 2013 pour soutenir l'investissement dans les ports. ■

4

Revaloriser la fonction publique par la réforme de l'État

Offrir un service public au meilleur coût pour les citoyens

La fonction publique française est remarquable par la qualité de ceux qui s'y engagent, leur haut niveau de qualification et leur professionnalisme.

Parce que la fonction publique moderne doit être celle dans laquelle personne n'ait à regretter son choix, ne se sente déçu ni trompé, la réforme de l'État ne peut être envisagée sans une revalorisation des carrières des fonctionnaires, une amélioration de leur situation matérielle et morale, de leur rémunération et de leurs conditions de travail.

Le Pacte 2012 proposé aux cinq millions de fonctionnaires français vise à favoriser les évolutions de leur carrière et de leur mobilité et à réformer leur statut et les concours d'accès. Il doit aboutir à une fonction publique moins nombreuse et mieux payée, avec de meilleures perspectives de carrière.

Augmentation du pouvoir d'achat des agents

Le chiffre
50 %

C'est la part de l'économie réalisée par le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux qui sera reversée aux fonctionnaires. L'autre part servira au comblement de la dette.

Défiscalisation des heures supplémentaires : les heures supplémentaires, payées 25 % de plus que l'heure normale sont entièrement exonérées de charges. Les fonctionnaires, quelle que soit leur catégorie, gagneront plus s'ils travaillent plus.

Non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux : l'engagement de reverser aux agents 50 % de l'économie réalisée par le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite est le seul moyen d'améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires. En 2011, l'application de ce principe représentera 1 milliard d'euros de pouvoir d'achat supplémentaire.

Premier accord salarial dans la fonction publique depuis 10 ans : il prévoit la revalorisation du point d'indice de 0,8 % en 2008, un mécanisme de garantie individuelle du pouvoir d'achat (Gipa) qui attribue en 2008 une prime aux agents qui ont perdu du pouvoir d'achat entre 2003 et 2007 (17 % des agents de l'État), et la monétisation de nouveaux jours de RTT.

Reconnaissance d'un droit à la mobilité

La mobilité à l'intérieur du service public va être améliorée. L'administration ne peut plus s'opposer à la mobilité d'un fonctionnaire qui souhaite aller vers un autre emploi dans une administration ou dans le secteur privé. Les agents peuvent, sous certaines conditions, quitter la fonction publique contre une indemnité de départ volontaire. Enfin, les promotions acquises lors d'un détachement sont désormais reconnues par les administrations d'origine. Et la mobilité ne peut plus entraîner de perte financière. Le projet de loi déjà voté par le Sénat est en cours d'examen par l'Assemblée nationale et sera appliqué à partir de la rentrée 2008.

Création d'un droit à la formation-réinsertion pour réorientation professionnelle

L'administration a l'obligation de fournir un accompagnement personnalisé et une formation aux agents sans poste. Cette réorientation intervient en cas de restructuration et le plus en amont possible.



Construction d'une gestion des ressources humaines efficace

Les administrations qui le décident peuvent désormais remplacer la notation par un entretien d'évaluation. La fonction ressources humaines sera renforcée par la future grande réforme des rémunérations qui permettra leur individualisation au mérite, à l'implication, à l'expérience, aux résultats.

Construction d'une fonction publique de métiers

Le Livre blanc, issu de six mois de débat national, propose de remplacer les 700 corps de la Fonction publique de l'État, trop cloisonnés, par une cinquantaine de familles de métiers, regroupées en sept filières. Les modes de recrutement seront modernisés et les concours d'accès à la fonction publique comme les concours internes repensés. Les grilles indiciaires devraient, elles aussi, être révisées. Le départ de 1,5 million d'agents à la retraite dans les dix ans offre une occasion unique de conduire ces changements. ■

5

Rendre à nos concitoyens la fierté d'être français

La France fait partie des grandes puissances dont la voix est écoutée et respectée.

Elle figure dans le peloton de tête des pays les plus influents sur la scène internationale et les plus renommés pour sa qualité de vie et la richesse de son patrimoine.

Les Français ont pourtant perdu une partie de ce qui faisait leur fierté collective, celle de se savoir appartenir à une grande nation capable de surprendre, d'innover et d'être citée en exemple.

Rompant avec cette tendance, notre pays a entrepris un retour remarqué au centre de l'Union européenne et de la scène internationale. Il se dote aujourd'hui des moyens de garder toute sa place parmi les pays les plus influents en répondant aux grands défis du XXI^e siècle.

Replacer la France au cœur de l'Europe

Rendre à nos concitoyens la fierté d'être français

En proposant à ses partenaires le projet de traité simplifié, devenu le traité de Lisbonne, la France a permis à l'Union européenne de se remettre en marche après dix ans de blocage institutionnel. Grâce à cette avancée, l'Europe peut désormais réfléchir à son avenir.

Le traité de Lisbonne résulte d'une initiative française

Le chiffre

2009

C'est la date d'entrée en vigueur du traité de Lisbonne s'il est ratifié par l'ensemble des États membres de l'Union européenne.

L'idée française d'un traité simplifié a été acceptée comme base par l'ensemble de nos partenaires européens et a conduit au traité de Lisbonne signé en décembre 2007. Ce nouveau traité va permettre à l'Europe de fonctionner de manière plus efficace et plus démocratique. Plus efficace car il crée des institutions renforcées : un président du Conseil stable, élu pour deux ans et demi, et un haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité aux pouvoirs étendus. Plus efficace aussi car il augmente singulièrement le nombre de domaines où les décisions sont prises à la majorité plutôt qu'à l'unanimité. Plus démocratique car il renforce le rôle du Parlement européen, des parlements nationaux et les pouvoirs conférés aux citoyens : augmentation du nombre de décisions soumises à l'accord du Parlement européen, possibilité pour les parlements nationaux de vérifier que les institutions européennes ne sont pas allées au-delà de leur champ de compétence, création du droit d'initiative citoyen qui permet aux citoyens européens d'obliger, par pétition, la Commission à se saisir d'un problème.

La France est aussi à l'origine du Comité de sages sur l'avenir de l'Union

C'est également la France qui a proposé la création d'un comité de sages pour réfléchir à l'avenir du projet européen. L'idée a été acceptée par l'ensemble de nos partenaires en décembre 2007 et la présidence en a été confiée à l'ancien chef du gouvernement espagnol, Felipe Gonzalez. La mission de ce groupe de réflexion sera de formuler, dans les deux ans, des propositions permettant de répondre à cette question essentielle : quelle Europe en 2020-2030 ?

Avec la Présidence française de l'Union européenne (PFUE), la France aura la responsabilité éminente de faire travailler ensemble les 27 États membres ainsi que la Commission et le Parlement européen au service de l'intérêt général européen

Le chiffre

1^{er} juillet - 31 décembre 2008

C'est la période pendant laquelle la France assurera la Présidence du Conseil de l'Union.

La France s'est fixé quatre priorités pour sa Présidence de l'UE :

- la protection de l'environnement, en particulier la lutte contre le réchauffement climatique, et la politique énergétique au sein de l'UE ;
- la gestion de l'immigration, avec l'objectif d'un pacte européen de l'immigration définissant des principes communs et une discipline commune ;
- la refondation de la politique agricole commune (Pac) pour l'adapter aux nouveaux enjeux ;
- la relance de l'Europe de la défense.

Au-delà de ces grandes priorités, la Présidence française jouera son rôle dans tous les domaines dans laquelle l'Union européenne développe des actions (questions économiques et financières, questions sociales, transports et télécommunications, recherche, espace, santé...). Elle veillera également à ce que l'Europe tienne toute sa place sur la scène internationale pour défendre et promouvoir ses valeurs et ses intérêts, sans naïveté et dans un esprit de réciprocité. ■

Faire à nouveau de la France un moteur sur la scène internationale

Rendre à nos concitoyens la fierté d'être français

En reprenant toute sa place au sein du monde occidental, la France a accru son influence sur la scène internationale. Plus que jamais, la France est aujourd'hui une puissance qui compte, capable de faire bouger les lignes. La France est redevenue une force de proposition et un moteur dans les affaires du monde.

La France a repris toute sa place parmi ses alliés occidentaux

La France a su réaffirmer son amitié avec les États-Unis sans rien sacrifier de son indépendance ni de sa liberté. La France est l'amie des États-Unis, mais un ami debout qui n'hésitera jamais à exprimer ses désaccords. La France souhaite aussi reprendre toute sa place dans l'Otan car elle considère que l'Alliance atlantique et l'Europe de la défense ne sont en rien contradictoires, au contraire elles sont complémentaires. En décidant d'augmenter le nombre de ses soldats engagés en Afghanistan, la France a également montré qu'elle était déterminée à jouer tout son rôle dans la lutte contre le terrorisme.

Partout dans le monde, la France pratique une diplomatie de la réconciliation

Partout où elle peut être utile, la France s'engage en faveur de la paix et de la réconciliation entre les peuples. La réunion de la Celle-Saint-Cloud, en juillet 2007, a permis la reprise du dialogue entre l'ensemble des acteurs de la crise libanaise. La réunion sur le Darfour, en juin 2007 à Paris, a débouché sur le déploiement de deux forces internationales pour protéger les populations civiles : la force hybride des Nations unies et de l'Union africaine au Darfour ; la force européenne au Tchad et en République centrafricaine. Sur la question du Tibet et des Jeux olympiques, c'est encore la position mesurée de la France qui a permis la reprise

d'un dialogue entre le dalai-lama et les autorités de Pékin. La diplomatie de la réconciliation, c'est aussi faire le choix de reparler à ceux qui, comme le colonel Kadhafi, ont renoncé au terrorisme et aux armes de destruction massive car c'est le seul moyen de convaincre des pays comme l'Iran ou la Corée du Nord d'emprunter le même chemin.

Fidèle à sa vocation, la France promeut partout les valeurs universelles des droits de l'Homme et de l'État de droit

Avec tous ses partenaires, la France aborde sans complexe la question des droits de l'Homme et de l'État de droit. En Chine, la France rappelle son opposition à la peine de mort et défend la liberté de la presse. En Russie, la France affirme son attachement à la liberté d'expression. En Afrique, elle rappelle qu'il n'y pas d'exception africaine en matière de démocratie. Au Maghreb, elle encourage à aller plus loin sur le chemin des libertés.

L'action de la France a également permis la libération, en juillet 2007, des cinq infirmières bulgares et du médecin palestinien détenu en Libye depuis 1999. L'implication de la France a également fait avancer le dossier des otages colombiens comme jamais auparavant, avec la libération par les Farc de six otages et l'obtention de preuves de vie concernant notre compatriote Ingrid Betancourt.

La France s'engage aussi aux côtés des peuples qui souffrent. En décembre 2007, elle a organisé à Paris une conférence de donateurs internationaux pour le peuple palestinien qui a permis de récolter plus de 7 milliards de dollars. Une conférence similaire sera organisée en juin à Paris pour aider à la reconstruction de l'Afghanistan.

La France fait du développement une priorité de son action internationale

Le chiffre

9 milliards d'euros

Soit, en 2008, le montant de l'aide publique française au développement. En effet, en pourcentage du PIB, la France est, malgré sa forte contrainte budgétaire, au premier rang des contributeurs du G8 selon les dernières statistiques de l'OCDE (2006).

La lutte contre la pauvreté et la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement, l'adaptation des pays les plus défavorisés aux effets du changement climatique et la mise en place de solutions durables à la crise alimentaire qui frappe de

très nombreux pays en développement sont au cœur de l'action extérieure de la France.

Pendant sa Présidence de l'Union européenne, notre pays s'efforcera de définir un niveau très élevé d'ambition pour renforcer la solidarité européenne avec les pays les plus pauvres, en particulier africains.

La France a ouvert en 2007 un débat international sur l'adaptation de la gouvernance mondiale aux réalités du XXI^e siècle et entend le poursuivre cette année dans toutes les enceintes internationales, G8 ou Nations unies. Cette gouvernance doit faire une plus large place aux pays du Sud, en particulier les grands pays émergents. C'est une question de justice et d'efficacité.

La France est à l'avant-garde du combat mondial contre le réchauffement climatique

La France a fait du combat contre le changement climatique une priorité, en affichant un niveau d'ambition très élevé, tant au sein de l'Union européenne pour la discussion du paquet énergie-climat qu'au plan international avec, en perspective, la négociation d'un accord international sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici à fin 2009.

La France est à l'origine du projet d'Union pour la Méditerranée

C'est la France qui a proposé à ses partenaires méditerranéens et européens le projet d'Union pour la Méditerranée, dont l'objectif est de faire de la Méditerranée un espace de paix et de coopération reposant sur quatre piliers : l'environnement, le dialogue des cultures, la croissance économique et la sécurité. Il s'agit d'appliquer à la Méditerranée la même méthode que celle qui a permis la naissance de l'Europe : celle des solidarités concrètes. C'est en faisant travailler ensemble les pays sur des projets très concrets, touchant directement les citoyens, que l'on pourra rapprocher les peuples de la région. Parmi ces projets, il y a par exemple la dépollution de la mer Méditerranée, la gestion de l'eau, l'aide aux PME ou encore la mise en place d'un Erasmus méditerranéen.

L'Union pour la Méditerranée, qui sera lancée au sommet de Paris le 13 juillet prochain, viendra compléter et renforcer le Processus de Barcelone en lui donnant une dimension plus concrète, mais aussi plus partenariale, avec une coprésidence partagée entre un pays du Nord et un pays du Sud et un secrétariat commun au Nord et au Sud. ■

Concevoir les nouvelles bases de la défense et de la sécurité nationale

Rendre à nos concitoyens la fierté d'être français

Préparation du Livre blanc pour la défense et la sécurité nationale

L'émergence de nouveaux pôles régionaux, les effets de la mondialisation, les attentats du 11 septembre 2001, la prolifération des armes de destruction massive et le développement de la cybercriminalité ont entraîné un bouleversement de l'ordre international caractérisé par l'imprévisibilité de la menace et l'affaiblissement de la distinction entre défense et sécurité.

Le visage de la défense française s'est également modifié avec la fin de la conscription et la professionnalisation des armées.

Une commission de réflexion a été installée en août 2007 pour proposer un Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale. La commission rendra ses propositions en juin 2008.

Le Livre blanc définira une stratégie globale de défense et de sécurité nationale actualisée, qui garantisse la protection de la population et la défense des intérêts fondamentaux de la France.

Une nouvelle loi de programmation militaire adaptée à cette nouvelle donne française, européenne et internationale déclinera ces orientations.

Réforme de la défense

Une centaine de mesures ont été présentées lors des Conseils de modernisation des politiques publiques du 12 décembre 2007 et du 4 avril 2008 telles la rationalisation des soutiens, la rénovation de la conduite des programmes d'armement avec l'installation auprès du ministre d'un comité d'investissement ou la réforme de la gouvernance du ministère de la Défense avec le regroupement, sur un seul site, du ministère, des directions centrales et des états-majors. ■

Maîtriser l'immigration pour réussir l'intégration

Rendre à nos concitoyens la fierté d'être français

Lutter contre l'immigration clandestine

La lutte contre l'immigration clandestine est une réalité : près de 24 000 reconduites à la frontière en 2007. Lutter contre l'immigration clandestine c'est aussi s'attaquer aux réseaux mafieux et aux filières : 3 500 passeurs ont été arrêtés.

Favoriser l'immigration professionnelle

L'admission au séjour est favorisée pour les immigrés travaillant dans les secteurs de l'économie française en manque de main-d'œuvre. Deux listes de professions concernées ont été publiées.

Les premières cartes "compétences et talents" ont été délivrées, destinées à attirer des étrangers susceptibles de participer au développement économique ou au rayonnement de la France et du pays dont ils ont la nationalité.

Mieux intégrer les immigrés en situation légale sur notre territoire

L'intégration de ceux que nous accueillons doit être réussie. Comme d'autres démocraties, la France fixera le nombre d'étrangers à qui elle peut offrir de réelles chances dans ce domaine. Les principes en seront examinés par la Commission sur le cadre constitutionnel de la nouvelle politique d'immigration installée le 7 février 2008.

Pour que la France soit une terre d'immigration réussie, la loi du 20 novembre 2007 relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile prévoit un vrai parcours d'apprentissage du français, avant l'arrivée en France, pour les candidats au regroupement familial et instaure une obligation de revenus suffisants pour une vie décente de la famille regroupée.



La signature du Contrat d'accueil et d'intégration, obligatoire pour tout nouvel arrivant, favorise le respect des valeurs de la République.

Mener une vraie politique de développement solidaire

Le **Livret épargne codéveloppement** est un nouveau compte d'épargne réglementée réservé aux ressortissants d'un des 54 pays en développement. Les sommes versées annuellement sur ce compte ouvrent droit à une déduction du revenu net global sous réserve que les sommes épargnées soient *in fine* investies dans des projets de développement économique du pays d'origine de l'immigré.

Plusieurs **accords de gestion concertée** des flux migratoires et de développement solidaire ont été signés (Sénégal, Gabon, Congo, Bénin, Tunisie). ■

Moderniser les institutions de la V^e République

Rendre à nos concitoyens la fierté d'être français

Les institutions doivent s'adapter et se moderniser pour relever les défis du temps présent. La V^e République doit évoluer vers plus de transparence, plus de responsabilité, plus de modernité et plus de démocratie.

Le chiffre

3/5

C'est la majorité requise du Parlement réuni en Congrès à Versailles en juillet 2008 pour adopter le projet de loi constitutionnelle.

Encadrer les pouvoirs du président de la République

La présidentialisation du régime est une réalité. Elle est le résultat de l'élection au suffrage universel direct du président de la République, du quinquennat et de l'inversion du calendrier électoral. Les pouvoirs du président de la République doivent s'exercer dans la plus grande transparence et doivent être encadrés par de réels contre-pouvoirs.

Le chef de l'État pourrait prendre la parole devant le Parlement dans les moments particulièrement solennels de la vie de la Nation. Le nombre de mandats consécutifs serait limité à deux. Le pouvoir de nomination serait encadré et devrait recevoir l'avis préalable d'une commission parlementaire.

Renforcer le rôle et la représentativité du Parlement

L'ordre du jour serait partagé entre le Gouvernement et le Parlement, les cas de recours à l'article 49.3 seraient limités aux projets de loi de finances et de financement de la Sécurité sociale (PLFFSS) et à un seul autre texte par session. La prolongation des interventions militaires à l'étranger de plus de six mois serait soumise à un régime d'autorisation parlementaire. Les droits spécifiques des groupes parlementaires de l'opposition seraient garantis avec, par exemple, la création de commissions d'enquête ou de missions d'information.

Définir des droits nouveaux pour les citoyens

Une démocratie irréprochable est une démocratie qui progresse sans cesse dans le sens d'un renforcement des libertés des citoyens. Ainsi, ceux-ci pourront désormais contester lors d'un procès la constitutionnalité des lois en vigueur devant les juridictions judiciaires et administratives. Ils pourront également saisir un Défenseur des droits des citoyens, dont les missions figurent dans la Constitution.

Compléter le préambule de la Constitution par des principes nouveaux

La Constitution ne se réduit pas à un ensemble de règles définissant les rapports entre les pouvoirs publics. Elle détermine aussi les libertés fondamentales reconnues à tout individu sur le sol de la République et le socle des valeurs dans lesquelles chacun peut se reconnaître.

Un comité de réflexion, présidé par M^{me} Simone Veil, a été installé le 15 avril 2008 pour étudier si, et dans quelle mesure, les droits fondamentaux reconnus par la Constitution, et notamment dans son préambule, doivent être complétés par des principes nouveaux. Il remettra son rapport fin juin 2008. ■

Faire de la France un pays d'entrepreneurs

Rendre à nos concitoyens la fierté d'être français

La création d'entreprises se porte bien : elle a augmenté de 50 % en 6 ans.

L'enjeu est de leur permettre de grandir et de faire de l'entrepreneur le levier d'une politique nouvelle. Parce qu'accroître la compétitivité de nos entreprises, c'est affirmer la place de la France dans la mondialisation et renforcer notre attractivité pour les investisseurs étrangers.

L'objectif est l'émergence de 2 000 PME nouvelles de 500 salariés d'ici à 2012.

Mesures pour encourager les entrepreneurs

Le chiffre

320 000

C'est le chiffre record de créations d'entreprise en 2007, soit 100 000 de plus qu'en 2001.

Quelque 29 595 créations d'entreprise en février 2008, un nouveau record historique, signe de la vitalité économique de notre pays et le résultat d'une politique très volontaire de soutien à la création d'entreprises qui porte aujourd'hui ses fruits. Parmi les entreprises créées depuis 2003, 1 million est toujours en activité au bout de 5 ans pour 2,2 millions d'emplois nouveaux.

Renforcer le crédit d'impôt recherche (CIR). Nos entreprises n'innovent pas assez. Pour y remédier, l'État rembourse désormais 30 % des dépenses des entreprises par le crédit impôt recherche. Ce crédit a ainsi été multiplié par trois pour être aujourd'hui le système de soutien à la recherche le plus avantageux au monde.

Élargir les possibilités de financement des PME. La modernisation de l'impôt sur la fortune (ISF) en permettant son paiement au profit du capital d'une PME permet de drainer l'épargne vers les projets de croissance des entreprises. Chaque année, ce seront des centaines de millions d'euros qui viendront s'investir dans les entreprises pour renforcer leurs fonds propres.

Soutenir plus efficacement les PME en période de croissance.

Avec la fusion de l'Agence de l'innovation industrielle et d'Oséo, les entreprises ont un interlocuteur unique. Aujourd'hui, Oséo gère les aides à l'innovation et donne la priorité au financement de projets portés par des entreprises de taille moyenne ou à fort potentiel. Par ailleurs, une nouvelle catégorie d'entreprise pourrait être créée dans la classification française : l'entreprise de taille moyenne (entre 250 et 5 000 salariés). Cette innovation permettrait de mieux soutenir ce type d'entreprise qui a atteint la taille permettant de prendre place sur le marché mondial.

Simplifier le droit pénal des affaires. Pour réduire l'incertitude juridique qui pèse sur l'entrepreneur, le droit doit être clarifié. Les règles trop nombreuses et peu lisibles entravent l'activité économique et constituent un frein à l'initiative. Un rapport a été remis en février 2008 sur la dépénalisation du droit des affaires, conjugant simplification et équilibre des sanctions, dont la majorité des propositions formulées fera rapidement l'objet d'un texte de loi.

Simplifier les charges administratives des entreprises.

Le chiffre

38

C'est le nombre de déclarations que doit remplir chaque année une petite entreprise pour un minimum de huit organismes (Urssaf, Assedic...).

La simplification est indispensable pour faciliter la vie des PME. En 2007, la France et le Conseil européen ont adopté une démarche commune en matière de mesure de réduction de la charge administrative (MRCA). L'objectif est de réduire de 25 % les obligations administratives d'ici à 2012, pour une économie annuelle attendue de 15 milliards d'euros.

Proposer un interlocuteur social unique aux commerçants et artisans. Depuis le 1^{er} janvier 2008, le régime social des indépendants (RSI) devient l'interlocuteur social unique des 1,5 million de commerçants et d'artisans. Il leur offre un accueil unifié dans leurs relations avec les organismes de protection sociale.

Supprimer l'impôt forfaitaire annuel. Cet impôt ne dépend pas de la faculté contributive des entreprises qui doivent l'acquitter même si elles sont déficitaires. Les PME seront les premières bénéficiaires de la suppression de cette taxe qui devrait intervenir à partir de 2009.

Accompagner les entreprises à l'export. La dématérialisation de l'ensemble des procédures à l'exportation en 2008 doit accroître la compétitivité des entreprises françaises. L'État va augmenter ses soutiens pour doubler, d'ici à 2011, le nombre d'entreprises accompagnées à l'export qui atteindront ainsi les 20 000. Enfin, pour stimuler les exportations, les systèmes de portage (l'aide des PME par des grands groupes) vont être relancés.

La future loi de modernisation de l'économie (LME) prévoit de nombreuses mesures pour encourager les entrepreneurs :

- **réduire les délais de paiement à 60 jours.** Les PME françaises sont les seules à devoir se constituer un fonds de roulement pour faire face aux délais de paiement qui sont supérieurs de 10 jours à la moyenne européenne. Pour mettre fin aux abus, le délai maximal de paiement sera de 60 jours à compter de la réception de la facture sous peine d'intérêts de retard dissuasifs ;
- **gommer les effets de seuil.** Les seuils contributifs, liés à l'embauche d'un dixième ou d'un vingtième salarié, seront gommés sur le plan financier pour ne plus pénaliser les entreprises lorsqu'elles s'agrandissent ;
- **simplifier le droit des sociétés applicable aux PME.** Le fonctionnement des sociétés à responsabilité unipersonnelle (EURL) est revu. Le régime juridique des sociétés par actions est simplifié ;
- **faciliter la reprise et la transmission des entreprises.** 700 000 entreprises seront concernées dans les 10 ans à venir. Aujourd'hui, seulement 10 % des transmissions seraient familiales. Des mesures importantes sont prises : les salariés ou membres de la même famille qui reprennent

l'entreprise sont exonérés de droits de transmission. Les conditions et les plafonds de déductibilité des intérêts d'emprunt pour les repreneurs sont assouplis ;

- **accorder aux PME un traitement préférentiel dans les marchés publics de haute technologie, de recherche et d'études technologiques.** En 2006, la part des PME dans les marchés publics passés par l'État était de 12 % (contre 23 % aux États-Unis). Les PME pèsent pourtant 55 % de l'emploi français. L'introduction d'une discrimination positive en faveur des PME permettra - à titre expérimental et pour une période de cinq ans - aux acheteurs publics de leur réserver une part de leurs marchés de haute technologie et de recherche. C'est un premier pas vers un "small business act" européen que la France défendra lorsqu'elle assurera la Présidence du Conseil de l'Union européenne.

Mesures prévues par la future loi LME pour renforcer l'attractivité de l'économie française

Simplifier le dépôt de son brevet, de sa marque, dessins et modèles. Il sera plus simple de les déposer, de les défendre et de les gérer.

Favoriser le développement de la place financière française. Pour favoriser le financement des entreprises, la loi comporte un ensemble de mesures destinées à renforcer l'attractivité de la France comme place de cotation en Bourse de rang international.

Assouplir le régime des "impatriés". La mesure vise à introduire une incitation fiscale à la venue de salariés étrangers ou français de retour en France.

Démocratiser l'accès au très haut débit et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (Ntic). L'objectif est qu'au moins 4 millions de ménages soient abonnés au très haut débit d'ici à 2012.

Autres mesures

Construire un avenir durable pour la pêche française

Le chiffre
310 millions d'euros

C'est le montant sur 3 ans du plan pour une pêche durable.

Le plan pour une pêche durable, d'un montant de 310 millions d'euros sur 3 ans, doit permettre de moderniser et d'assurer la viabilité économique de la pêche française tout en préservant la ressource halieutique.

Installation des jeunes agriculteurs : accompagner la réussite

Le chiffre
10 000

C'est le nombre d'installations de jeunes agriculteurs en 2007.
30 % ne sont pas issus du monde agricole.

Le renouvellement des générations en agriculture, facteur de développement et de dynamisme des territoires, est une priorité. Il repose sur l'enseignement agricole qui accueille 330 000 personnes par an en formation initiale et continue, et un ensemble d'outils d'aides à l'installation. En 2007, plus de 350 millions d'euros provenant du budget national et de fonds européens ont été consacrés à l'installation des jeunes agriculteurs.

Encadrer les "parachutes dorés". Ils font l'objet d'une plus grande transparence et ils ne peuvent plus être "automatiques" : les versements sont désormais conditionnés à la performance du dirigeant.

Proposer une nouvelle logique de développement pour les collectivités d'outre-mer avec la création de zones franches globales pour lutter contre le chômage et favoriser le développement économique. Le dispositif sera adapté aux enjeux locaux et les aides à la formation professionnelle et aux entreprises seront majorées pour les secteurs stratégiques et les zones géographiques connaissant des handicaps structurels. Ce dispositif fera l'objet d'un projet de loi-programme présenté devant le Parlement avant l'été. ■

Exploiter le potentiel numérique français

Rendre à nos concitoyens la fierté d'être français

Il est essentiel de démocratiser l'accès au numérique en garantissant une couverture optimale en 2012 et le déploiement du très haut débit.

En Europe, les technologies de l'information et de la communication (Tic) sont la source d'un quart de la croissance. Elles représentent 40 % des gains de productivité.

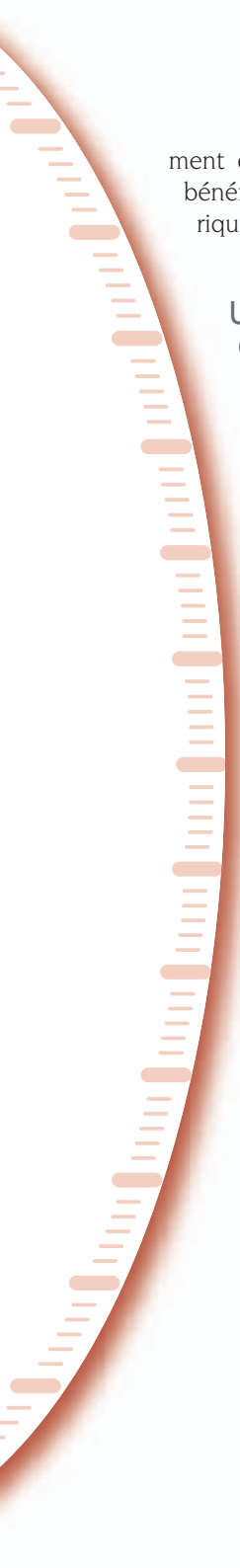
Relever les nouveaux enjeux de la révolution numérique

Pour le secteur du livre, le réseau des librairies indépendantes a été renforcé, le développement de la lecture publique encouragé et une économie numérique du livre définie. Le portail Gallicia 2, ouvert aux éditeurs et bibliothèques numériques, permettra au public d'accéder à une offre de contenus patrimoniaux et à une offre légale de contenus sous droits.

L'industrie musicale fait l'objet d'un plan qui s'appuie sur quatre volets : développement de l'offre numérique diversifiée, bon marché et simple d'utilisation ; prévention et répression du piratage numérique ; consolidation de la rémunération des artistes et adaptation des structures et des modèles économiques des industries concernées.

Un poste gouvernemental dédié au numérique

La France rejoint ainsi d'autres grands pays développés qui ont choisi d'identifier un membre de leur exécutif pour conduire une politique en faveur de la société de l'information. Avant le 31 juillet 2008, un plan de développe-



ment de l'économie numérique sera présenté. Ce plan à horizon 2012 bénéficiera d'une large concertation dans le cadre des "Assises du numérique", dont le lancement interviendra dès le mois de mai.

Un cadre juridique pour le très haut débit et la fibre optique

La future loi de modernisation de l'économie donnera un cadre juridique au très haut débit et à la fibre optique, attendu par les opérateurs de télécommunication pour y investir massivement. Elle prévoit, notamment, que l'accès aux immeubles leur sera facilité : leurs propositions de câblage devront être inscrites à l'ordre du jour des assemblées de copropriété, à condition qu'ils prennent en charge le coût du câblage.

Préparer le passage au tout-numérique

La couverture de la TNT sera portée à 75 % de la population dans chaque département à la fin 2008, et à 85 % fin 2009. La télévision haute définition par voie hertzienne et la télévision mobile personnelle seront également lancées en 2008. L'offre audiovisuelle et de nouveaux services seront progressivement enrichis dans le cadre du passage au tout-numérique. ■

Rendre la culture attractive

Rendre à nos concitoyens la fierté d'être français

Construire une éducation artistique et culturelle pour tous les élèves

L'enseignement de l'histoire des arts sera intégré aux programmes d'histoire, de lettres et de langue, dès la rentrée 2009 pour l'école primaire, et en 2009-2010 pour l'enseignement secondaire.

Renouveler l'offre culturelle de l'audiovisuel public

Le modèle économique des chaînes de télévision hertzienne est ébranlé par la progression d'audience de la télévision numérique et par la montée en puissance de l'internet haut débit. Pour y remédier, un plan d'actions en faveur de la production audiovisuelle a été proposé pour créer des programmes populaires de qualité. Un cahier des charges sera rédigé pour encadrer les activités et préciser les identités des différentes chaînes de France Télévisions. Enfin, une Commission pour une nouvelle télévision publique a été installée en février dont l'objectif est de réfléchir aux modalités de suppression de la publicité sur les chaînes publiques.

Élargir les publics

Une expérimentation de la gratuité des musées, conduite du 1^{er} janvier au 30 juin 2008 sur un échantillon d'établissements, a pour objectif d'évaluer l'impact de la gratuité sur l'affluence mais surtout la composition socioprofessionnelle du public. En fonction des résultats, les mesures de gratuité seront étendues aux musées nationaux dès l'été 2008.



Redresser le marché de l'art

Le plan de renouveau pour le marché de l'art français présenté, le 2 avril 2008, vise à redresser le secteur en perte de vitesse par rapport à ses concurrents comme le Royaume-Uni, les États-Unis ou la Chine. Un dispositif de prêt financé par un mécène sera mis en place pour encourager les particuliers à acquérir une œuvre d'art. De leur côté, les entreprises individuelles et les PME bénéficieront du régime fiscal du mécénat pour l'achat d'œuvres d'artistes vivants. ■

5

Développer la région capitale

Le chiffre

28,4 %

C'est la part de la richesse nationale produite en région francilienne.

La région capitale et ses 11 millions d'habitants (près de 19 % de la population française) fait partie des régions économiquement les plus puissantes d'Europe.

Son pouvoir d'attraction économique et culturelle est un facteur de succès pour l'ensemble du territoire.

Notre région capitale manque depuis trop longtemps d'une vision partagée de son avenir. Cinq objectifs pour lui permettre de rivaliser avec Londres et New York et de tenir son rang dans la compétition économique du XXI^e siècle : adopter des modes de développement économiques nouveaux fondés sur l'innovation, la créativité et la connaissance ; prendre en compte les populations en grande difficulté ; anticiper les conséquences du nouveau contexte écologique planétaire ; dimensionner ses infrastructures et son offre de logements et prévoir des projets architecturaux forts contribuant à son rayonnement culturel.

Ce projet doit être l'occasion pour la France de conforter sa place au niveau mondial, d'amplifier sa vitalité économique et de restaurer une ambition d'urbanisme cohérente à l'échelle de l'agglomération en montrant l'exemple d'une politique de la ville durable. ■

Rendre à nos concitoyens la fierté d'être français



En une année seulement,
de nombreuses réformes
ont déjà été engagées.
Comme l'a indiqué le
président de la République,
ce mouvement de réformes
doit se poursuivre
et sa réussite exige
de la continuité et
de la ténacité.

François Fillon,
communiqué de presse,
jeudi 24 avril 2008.

GUIDE

2007
2008

2009
2010
2011
2012

www.premier-ministre.gouv.fr

